



RAPPORT D'ACTIVITE 2021



Vendredi 10 juin 2022
Digne les Bains

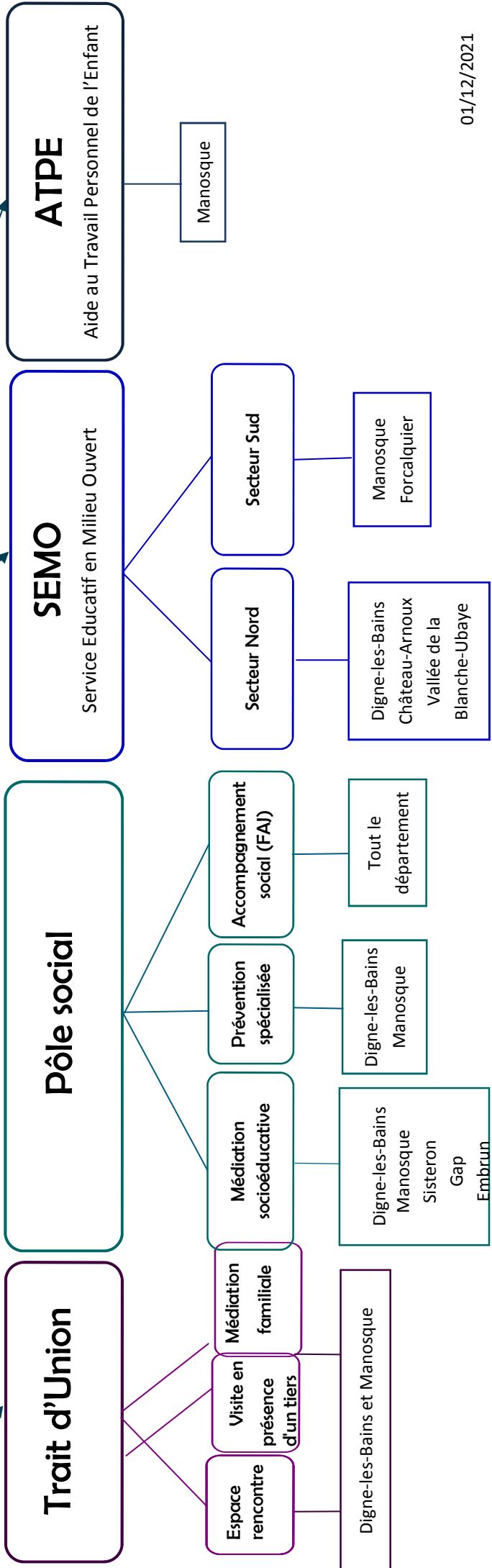
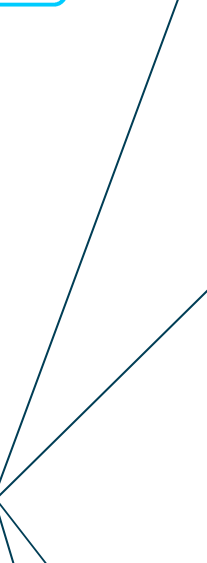
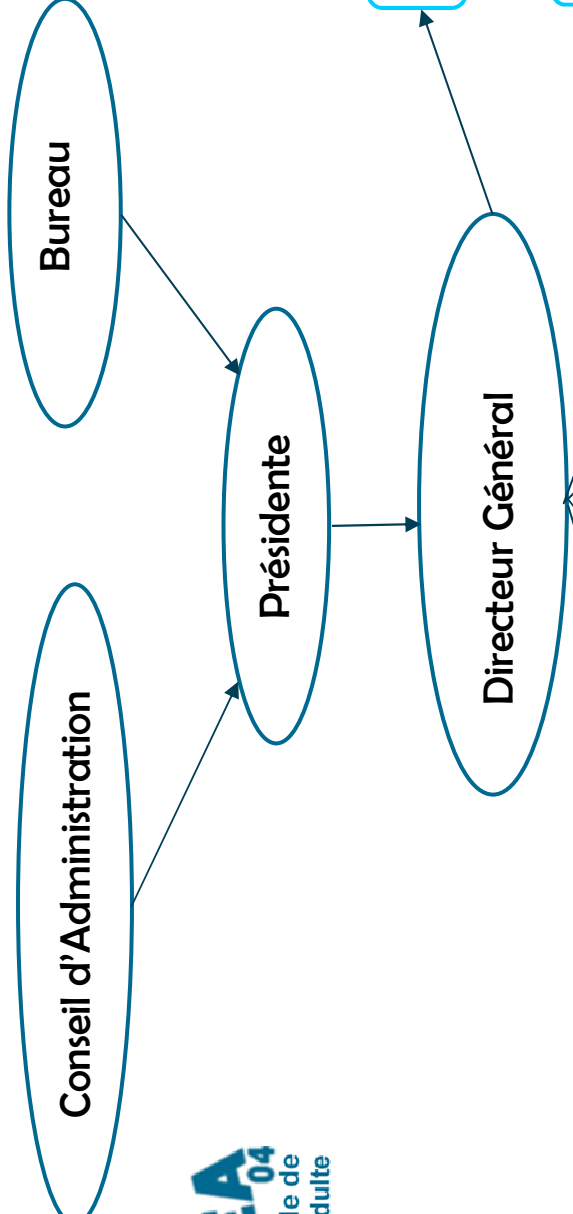


Table des matières

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE	4
LE SIEGE	7
LE SERVICE EDUCATIF EN MILIEU OUVERT	8
<i>1- Le Service Educatif en Milieu Ouvert.....</i>	<i>11</i>
1.1 Présentation du service _____	11
1.2 La vie institutionnelle du service _____	12
1.3 Une évaluation continue _____	12
1.4 Le projet de service _____	13
<i>2- L'activité.....</i>	<i>14</i>
2.1 Evolution du nombre de journées _____	14
2.2. Le mouvement global par type d'activité _____	15
2.3 Evolution du mouvement global depuis 2007 _____	16
2.4 Admission par type de mesure _____	17
2.5 Vers la fin de la mesure _____	19
<i>3- Les modalités de notre intervention</i>	<i>20</i>
3.1. Une équipe pluridisciplinaire _____	20
3-2- Et les projets collectifs... _____	21
3-3- La répartition géographique des mesures _____	22
3-4- Les écrits professionnels _____	23
LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE	
<i>Un mode d'intervention innovant.... Depuis plus de 70 ans !</i>	<i>25</i>
<i>Une présence unique dans l'espace public : le travail de rue</i>	<i>25</i>
Un outil efficace, propre aux équipes de prévention : le chantier éducatif _____	27
Un nouvel espace à investir : l'espace numérique _____	28
LE SERVICE DE MEDIATION SOCIO-EDUCATIVE	
<i>Un axe qui reste prioritaire pour 2022 : lutter contre le décrochage scolaire</i>	<i>30</i>
<i>Le travail de présence sociale.....</i>	<i>33</i>

<i>Les problématiques sur lesquelles nous agissons</i>	35
<i>Le partenariat</i>	37
<i>Conclusion</i>	38

LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU FAJ

<i>Introduction</i>	41
<i>Le service du FAJ de l'ADSEA 04</i>	41
Les zones d'intervention _____	41
Les missions _____	42
Répartition par genre en 2021 _____	46
<i>Activité annuelle 2021</i>	49
<i>Perspectives</i>	51
<i>Travail de communication sur le territoire :</i> _____	51

LE SERVICE ATPE

<i>Cadre d'intervention</i>	52
<i>Nos missions, nos objectifs</i>	52
<i>Les bénévoles, leurs engagements</i>	53
<i>Les jeunes</i>	54
<i>Le projet</i>	55
<i>Quand l'ATPE rejoint le service de prévention spécialisée et « s'invite » à la Loubière</i>	55
<i>Conclusion</i>	57

LE SERVICE TRAIT D'UNION

Espace rencontre	13
<i>1. Les droits de visites en lieu neutre avec médiatisation possible</i>	58
1.1 Bilan Qualitatif _____	58
1.2 Bilan quantitatif _____	62
1.3 Bilan des enquêtes de satisfaction _____	68
<i>2. Nouveauté</i>	68
<i>3- Conclusion</i>	69
<i>4- Projets pour 2022</i>	69

Les visites en présence d'un tiers	26
1. Bilan qualitatif	70
1.1 Objectifs principaux _____	70
1.2 Organisation des VPT _____	70
1.3 Réunion _____	71
1.4 Les écrits _____	71
2. Bilan quantitatif	72
Motifs des arrêts des VPT terminées en 2021 : 36 _____	73
<i>Entretiens et écrits effectués dans le cadre des VPT</i>	73
3. Conclusion	73
4. Projets pour 2022	74
La médiation familiale	31
1- Bilan Quantitatif	75
Nombre de séances : _____	75
Durée des médiations familiales : _____	75
Personnel _____	76
2. Bilan Qualitatif	76
3. Bilan des enquêtes satisfaction 2021	77
4. Promotion de la médiation familiale	78
5. Partenariats	79
6. Conclusion	79
7. Projets 2022	79

Rapport moral de la Présidente



2021 commença un peu comme 2020 ... avec les contraintes de la pandémie de COVID 19. Nos services et bénévoles quelque peu lassés mais bien organisés ont tenu bon dans leurs missions et leur engagement.

Nous avons organisé toutes nos instances associatives (6 Conseils d'Administration et 12 bureaux) avec la double modalité de participation (visio-conférence et en présentiel).

Cette année fût marquée par la poursuite de nos projets.

Le CEF, ce projet que nous portons depuis avril 2019... Après de longues et fastidieuses recherches d'un lieu d'implantation, nous avons enfin trouver un terrain adapté sur l'emprise foncière de l'hôpital de Digne les Bains sur la commune d'Aiglun. Madame Charlotte Caubel, la directrice de la PJJ (et depuis la nouvelle secrétaire d'état à l'enfance) est venue sur site valider ce choix. Je tiens à remercier tous les maires des communes que nous avons approchés dans cette quête : Benoit Cazère, maire de Selonnet et Claude Estienne, maire du Chaffaut St Jurson. Ils ont porté auprès de leurs administrés avec engagement ce projet et même s'il n'a pas pu aboutir dans leur commune respective, ils ont défendu le projet d'une seconde chance donnée à ces enfants. Je tiens également à saluer l'engagement de Madame La Préfète, Violaine Desmaret, qui a affirmé l'importance de cette politique publique et nous a accompagné dans toutes nos démarches. Nous avons donc débuté les études de terrain, approché les options architecturales, visité 3 CEF, créé deux groupes de travail (une commission d'administrateurs et un groupe de travail (salariés et administrateurs) pour avancer de concert dans le projet immobilier et le projet éducatif. Ce n'est pas un long fleuve tranquille mais nous avançons et nous aboutirons !

Nos deux projets immobiliers : Château Arnoux et Manosque.

Le projet de Château Arnoux est passé au cours de l'année dernière dans sa phase de réalisation. Ce chantier s'achèvera à la fin du mois de juin 2022. Nous avons réhabilité un bâtiment communal afin d'aménagement les locaux d'accueil et de travail du SEMO de Château Arnoux. Nous disposons également d'un bâtiment contigu de celui que nous rénovons qui pourra accueillir dans le futur d'autres projets associatifs.

Sur Manosque, nous ambitionnons de regrouper tous les services de l'ADSEA 04 dans un même bâtiment. Cette volonté, portée par le bureau, permettra de faire travailler ensemble tous les salariés Manosquins de l'ADSEA 04 dans des locaux modernes aux normes d'accessibilité adaptées. Au-delà de l'intérêt d'une mutualisation de moyens, la cohabitation de tous les services sur un même site permettra de mieux appréhender l'ensemble de nos actions d'accompagnement des jeunes et des familles.

Nous allons intégrer un projet plus ambitieux encore, en partageant dans le cadre d'une copropriété notre immeuble avec les services de l'Association des Paralysés de France (APF). De plus sur le même site, l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) construira également un bâtiment pour regrouper une partie de ses services. La Présidente du Département a validé le projet immobilier de l'ADSEA 04 et de l'APF, nous espérons que l'agence Régionale de Santé (ARS) en fera de même pour celui de l'APAJH. Ce projet regroupera sur un même site les services de 3 associations importantes du département,

porteuses de solidarités auprès de la population du bassin Manosquin. Début du chantier en 2023 ...

Un partenariat inter-associatif important. Au-delà le projet immobilier partagé avec l'APF et l'APAJH, nous nous sommes engagés dans une volonté de tisser des liens étroits entre nos associations. Nous avons répondu avec l'APAJH à un appel à projet (que nous avons obtenu) pour la création d'une équipe mobile (ASE/Handicap). Nous allons intégrer dans notre conseil d'administration ces deux associations en tant que personne morale afin de poursuivre nos échanges et nos collaborations au bénéfice des personnes en difficultés. Concrètement en 2021, nous avons tenté, avec l'APAJH, de porter une proposition de reprise d'une association Dignoise en grande difficulté. Ce projet qui n'a pas pu aboutir voulait défendre une gouvernance locale, soucieuse des intérêts des salariés et des usagers bas alpins. Même si les autorités de contrôle et de tarification ont préféré à notre proposition celle d'une association nationale, nous avons expérimenté la co-construction d'un projet qui nous permet aujourd'hui d'être en alerte et réactif sur les opportunités à venir.

Une association qui se renouvelle : notre association regrette régulièrement le départ de certains administrateurs et nous sommes heureux d'en accueillir de nouveaux. Cette année, Olivier Viles a intégré l'équipe du bureau et Yannick Baujeu le conseil d'administration. Ce renouvellement régulier fait de l'ADSEA 04 une association vivante qui sait transmettre son histoire et s'enrichir de nouveaux engagements.

Une année marquée par la crise d'attractivité des métiers de l'humain : Cela faisait plusieurs années que nous constatons une baisse importante des candidatures spontanées, des postulants à nos offres d'emplois... la pandémie a sûrement agit comme un accélérateur important en plaçant les soignants au-devant de la scène de la solidarité et donc de la reconnaissance, et en reléguant, encore une fois, les travailleurs sociaux au second plan. Aujourd'hui notre secteur souffre d'une réelle crise d'attractivité qui trouve sa source en premier lieu sur des rémunérations déconnectées des niveaux de qualification et du coût de la vie. Mais ce serait réducteur de limiter à la seule question du niveau de rémunération cette situation, l'absence de portage national, les reportages médiatiques systématiquement à charge, la suspicion grandissante sur les associations essouffle nos forces vives et décourage les vocations. Nous avons porté ces constats et la juste demande de revalorisation des rémunérations de nos salariés auprès de toutes les autorités de contrôle et de tarification. Directement dans le cadre des dialogues budgétaires, par le biais de nos fédérations au niveau régional et national. Nous nous sommes mobilisés avec les autres associations départementales et nous avons rencontré les services préfectoraux afin qu'ils relaient ce message au plus haut niveau.

Après les annonces gouvernementales, nous sommes aujourd'hui dans l'attente d'une navette législative nous permettant de rendre effectif la prime de 183 € net versée aux professionnels de l'accompagnement. C'est une étape imparfaite, notre champ doit être revalorisé dans son ensemble, tous les métiers y concourent à l'accompagnement des personnes vulnérables : les administratifs et les travailleurs sociaux. Il est aujourd'hui aussi difficile de recruter un comptable ou un secrétaire qu'un travailleur social. Une prime ne peut suffire à répondre au besoin de reconnaissance et à la nécessaire prise en compte de la

technicité et de l'engagement requis par nos missions. Il en va de la survie de nos institutions et de la continuité des accompagnements portés.

Plus que jamais l'ADSEA 04 affirme sa volonté d'agir auprès de ceux d'entre nous touchés par les difficultés sociales et éducatives. Nous portons ces missions de service public avec notre éthique, notre engagement, qui trouvent leurs origines dans notre histoire associative et l'identité du travail social ancrée dans la pratique des travailleurs sociaux. Plus que jamais nous défendons une exigence de qualité de nos interventions, une obligation de formation de nos professionnels ; les personnes que nous accompagnons méritent cette attention. C'est par la qualité de nos actions, la reconnaissance du travail de nos salariés, l'engagement de nos bénévoles que nous contribuons à tenter de rendre notre société plus équitable. Plus que jamais nous avons besoin du travail social.

Roselyne Touquet
Présidente

Le siège



Le siège de l'ADSEA 04 a traversé la période pandémique avec le souci de poursuivre ses missions de soutien, de gestion et de contrôle de l'ensemble des services de l'association. Nous avons fait le choix de maintenir la présence des salariés dans les locaux du siège, au côté des équipes éducatives et le recours au télétravail (seulement possible pour les comptables) fût réduit au maximum.

Nous avons centralisé à partir du siège toutes les actions d'accompagnement du risque « covid » :

- L'élaboration des plans de continuité de l'activité en fonction des directives gouvernementales
- La fourniture à tous les services des équipements de protection individuels et des produits de nettoyage spécifique
- Le suivi de l'augmentation des prestations d'entretien de tous nos locaux.
- La gestion des arrêts maladie « covid »

1. Ressources humaines : Quelques chiffres issus de la BDES 2021 :

Dans un secteur où les ressources humaines représentent plus des 70% de nos budgets de fonctionnement, cette mission est la priorité du siège. Fin 2021, l'ADSEA 04 comptait 83 salariés.



20 hommes (24%)



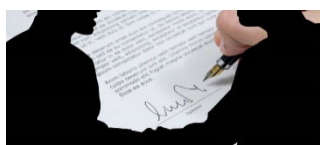
63 femmes (76%)



12 cadres (14,5%)



71 non cadres (85,5%)



- 60 contrats à durée indéterminée (72,3%)
- 23 contrats à durée déterminée (27,7%) dont 12 apprentis (14,5%)
- 3 salariés ayant fait valoir leur reconnaissance de qualité de travailleur handicapé durant l'année 2021
- 7 ans d'ancienneté moyenne au sein de l'ADSEA 04
- Index d'égalité homme/femme de : 98/100

A partir des besoins repérés par l'équipe de direction et en lien avec les membres du bureau (pour les commissions de recrutement des salariés en CDI), le personnel du siège met en place les procédures d'admission des nouveaux salariés. En 2021 nous avons organisé 4 commissions de recrutement de salariés en CDI mobilisant à chaque fois au moins 2 cadres et 2 administrateurs du bureau.

Sur l'année 2021, 26 salariés ont intégré notre association (CDD et CDI)

Nous avons organisé 18 formations dans le cadre du plan de développement des compétences pour un budget de près de 50 000 € (frais annexes inclus).

2. Gestion et contrôle budgétaire : x millions de budget de fonctionnement.

Le service gestion/paie du siège assure l'élaboration et le suivi budgétaire de tous les services de l'association en lien avec les différentes autorités de contrôle et de tarification qui financent nos actions :

- Siège : 658 013 € financement Département 04
- SEMO : 2 098 084 € financement Département 04
- Trait d'Union : 494 906 € financement Département 04, CAF 04, MSA, Cours d'Appel d'Aix en Provence
- Médiation socio-éducative : 661 405 € financement Région PACA Sud
- ATPE : 46 126 € financement Département 04, CAF 04, Mairie Manosque
- Prévention spécialisée : 458 655 € financement Département 04, communes de Digne les Bains et de Manosque
- Accompagnement social du FAJ : 51 601 € financement Département 04

Deux binômes de comptables, sous la responsabilité de la cheffe de service gestion/paie se partagent les dossiers de ces services dans un travail collectif garantissant le maintien de cette fonction support en cas d'absence.

3. Gestion des moyens matériels.

Le siège assure la gestion de tous les moyens matériels nécessaires à l'exécution de nos missions. Les ressources informatiques, téléphoniques et les véhicules sont directement rattachés au siège qui en assure la mutualisation en fonction des besoins.

Les 11 locaux utilisés sur les deux départements alpins par l'ensemble de nos services sont également gérés depuis le siège de l'association.

4. Suivi des projets de développement.

Le siège accompagne tous les projets de développement engagés par l'association. En 2021, nous avons poursuivi les projets immobiliers engagés :

- Le chantier des locaux du **SEMO de Château Arnoux** est rentré cette année dans une phase de réalisation. Le siège, en lien étroit avec le bureau de l'ADSEA 04, a porté la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui sera livré fin juin 2022.
- **Le projet de Manosque** qui regroupera tous les services de l'association présents sur cette commune dans un projet immobilier d'envergure partagé avec l'APAJH 04 et l'APF. La Présidente du département a validé le projet et nous avons travaillé durant toute cette année à préparer le dossier architectural et le montage budgétaire de cette opération.
- **Le Centre Éducatif Fermé** : l'implantation du CEF a été arrêtée par la Préfète des Alpes de Hautes Provence. Les services du siège en lien avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse travaillent sur le projet architectural et éducatif.

Le siège accompagne les dossiers administratifs et budgétaires des actions particulières :

- **Equipe mobile ase/handicap** : nous avons participé à la réponse à un appel à projet portée par l'APAJH pour la création d'une équipe mobile chargée d'accompagner et de

soutenir des enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance et en situation de handicap.

- **Projet Invisibles (fin...)** : nous avons fait le bilan de cette action portée conjointement par la mission locale du 04 et notre association
- **En chantier « réparation des invisibles »**. Dans la continuité du projet clôturé, nous avons répondu à un nouvel appel à projet et obtenu le portage sur le 04 de cette action visant à repérer, remobiliser et orienter les jeunes adultes dit « invisibles ». L'équipe mobile de deux intervenants sociaux a été déployée fin 2021.
- **Accompagnement des Familles et des Enfants en Risque de Radicalisation (AFERR)** : nous contribuons toujours à la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles réunie en préfecture et nous pouvons accompagner les enfants qui pourraient nous être orientés.
- **Coordination promeneur du net** : Nous assurons pour la CAF (04) la coordination de ce dispositif
- **Jeunes sortant de l'ASE** : nous avons clôturé cette action en 2021 portée pour le Département
- **Bourse SFR** : nous avons porté la demande de financement exceptionnel de matériels informatique et vidéo pour l'équipe de prévention spécialisée de Manosque auprès de la fondation SFR.

5. Représentation et actions fédérales.

Nous portons plusieurs mandats auprès de nos fédérations permettant à l'ADSEA 04 de se faire connaître et reconnaître, mais également de développer des partenariats et des solidarités indispensables dans un environnement de plus en plus complexe.

Le directeur général de l'ADSEA 04 est le délégué régional de la **CNAPE** et le président de son conseil d'orientation. Cet investissement important auprès de la fédération des associations de protection de l'enfance permet à l'ADSEA 04 de faire entendre les revendications et propositions de notre secteur.

Dans le cadre de cette délégation nous avons tissé un lien partenarial fort avec l'**URIOPSS PACA** et la délégation régionale de **NEXEM** (notre syndicat employeur) pour porter la voix des associations de protection de l'enfance dans le cadre de la crise d'attractivité que nous traversons.

Nous sommes également très impliqués dans le **Collectif protection enfance 04**, regroupant les maisons d'enfants du département et notre association, afin d'échanger et de peser ensemble, dans les politiques départementales nous concernant.

Le siège tente donc de répondre à ses obligations avec implication et engagement afin d'assurer les missions administratives, de gestion et de direction des services de l'ADSEA 04 et de porter les projets de développement décidés par le bureau ; 2021 aura été une année importante et dense ...

Damien Scano
Directeur général

Le service éducatif en milieu ouvert



Avant-propos

L'année 2021 n'a pas échappé à la singularité de la situation sanitaire. Néanmoins, les équipes éducatives et du secrétariat ont su s'adapter à la situation et ont maintenu leurs missions.

Avec la durée, la parole s'est libérée sur ce que certains enfants ont vécu pendant la 1ère année de crise sanitaire.

Il nous reste des questions, les signalements pour violences intrafamiliales (256 situations ont l'objet de l'activation du protocole Violence Intrafamiliale) ont considérablement augmenté sans que les mesures éducatives à domicile suivent cette évolution. Mais aussi l'utilisation des mesures éducatives à domicile à défaut d'autres mesures plus adaptées aux situations des enfants et des familles.

Cette année 2021 a aussi marqué notre difficulté à anticiper l'activité et ainsi adapter les ressources humaines pour exercer les mesures dans des conditions normales.

Néanmoins, des projets ont ponctué cette année : l'élaboration du projet de service, les projets collectifs notamment celui de la Ligue des Enfants, l'action d'accompagnement des jeunes sortis de l'ASE, la mise en route du logiciel du Dossier Unique de l'utilisateur,...

L'année 2022 marquera la mise en place du nouveau schéma départemental avec une réflexion sur les modalités de mise en œuvre des mesures de milieu ouvert.

Jean-Baptiste Lozac'h et Pascal Fortin
Chefs de service éducatif du SEMO

1- Le Service Educatif en Milieu Ouvert

1.1 Présentation du service

Le Service Éducatif en Milieu ouvert exerce deux types de mesure de protection de l'enfance.

L'Aide Educative à Domicile (AED) est une mesure demandée ou acceptée par les titulaires de l'autorité parentale après proposition du Conseil Départemental. Cette mesure concerne les enfants dont les parents rencontrent des difficultés dans le cadre familial ou dans la relation avec leur(s) enfant(s). Ces parents demandent à être accompagnés et aidés.

Cet accord est symbolisé par un contrat d'orientation éducative qui est signé à la fois par les parents, le chef de service territorial du Conseil Départemental et le chef de service du SEMO.

Ce type de mesure peut aussi être mis en place suite à l'évaluation d'une information préoccupante constatant à la fois le danger pour l'enfant et l'accord des parents pour la mise en œuvre d'une aide.

L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est une mesure ordonnée par le Juge des Enfants. Cette mesure est contrainte et concerne des enfants en situation de danger au titre de l'article 375 du Code Civil « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice (...) ». L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les attendus de l'ordonnance du juge et cherche à favoriser avec les parents, le mineur et son environnement, la réduction voire la disparition des éléments de danger constatés à l'origine de la mesure.

Dans ces deux types de mesure, l'équipe pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, pédopsychiatre et chef de service), s'appuie sur les compétences des parents pour accompagner la dynamique de changement nécessaire et demandée.

L'adhésion des parents est une condition primordiale pour la réussite de l'accompagnement. Quels que soient les attendus du jugement de l'AEMO ou les objectifs du contrat d'AED, la méthode d'intervention est présentée aux familles et se déroule de la façon suivante :

- visite au domicile du parent gardien, puis de l'autre parent (Il arrive selon les situations que les travailleurs sociaux aillent au domicile de cet autre parent même lorsqu'il réside dans les départements limitrophes),
- entretien et accueil des familles au bureau,
- entretien avec la psychologue du service si le besoin est repéré,
- activités individuelles et collectives,

- liaison avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille et de l'enfant (services sociaux, protection maternelle infantile, écoles, lieu de soins, centre de loisirs, aide aux devoirs...)
- accompagnement des familles vers le droit commun, orientations professionnelles, et dans d'autres directions si le besoin est repéré.

La mise en œuvre de ces dispositifs est détaillée dans le projet de service 2021-2026 du SEMO.

Cet accompagnement est sous-tendu en permanence par une réflexion pluridisciplinaire, et notamment lors des réunions hebdomadaires d'évaluation, de retour d'accueil, de synthèse avec les partenaires,....

Ce travail éducatif bénéficie d'un appui logistique indispensable de la part des services administratifs et comptables, tout au long de l'accompagnement.

En 2021, le SEMO a accompagné *933 mineurs* et jeunes majeurs, soit *694 familles* dans *130 villes* du département des Alpes de Haute Provence.

1.2 La vie institutionnelle du service

Les antennes du SEMO ont des réunions hebdomadaires les lundis et mardis, les chefs de service essaient de participer mensuellement à une commission éducative technique des CMS. En 2021, malgré les contraintes liées à la pandémie, nous avons organisé une réunion trimestrielle le 25 novembre autour d'un échange de pratique professionnelle.

Les réunions trimestrielles ont pour objectif de garantir une cohérence départementale en rassemblant tous les membres de l'équipe du SEMO. En ce sens, elles représentent des temps forts de la vie institutionnelle et répondent aux besoins :

- De formation sur des thématiques transversales ;
- D'informations et d'échanges au sein du service ;
- D'informations et d'échanges sur la vie associative.

Aussi, dans le cadre du changement de logiciel pour le Dossier Unique de l'Usager, tous les professionnels du service ont participé à une demie journée de formation sur l'utilisation du logiciel et plus pour le secrétariat du SEMO pour sa mise en place.

Enfin, les groupes d'analyse professionnelle ont continué de fonctionner pour les travailleurs sociaux (8 séances par an).

1.3 Une évaluation continue

Depuis 2014, le SEMO est dans un processus d'évaluation qui a débuté avec une évaluation interne, puis une évaluation externe en 2015 qui a permis d'élaborer le projet de service pour la période 2015-2020. Ensuite une nouvelle évaluation interne en 2019 pour élaborer le dernier projet 2021-2026 de service qui a été validé en 2021.

La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, modifie le processus d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). L'article 75 de la loi : « Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de Santé (HAS)... ».

La HAS ont défini trois enjeux de la démarche d'évaluation. Celle-ci vise à :

- permettre à la personne d'être actrice de son parcours ;
- renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services ;
- promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Le Collège et la commission en charge du social et du médico-social ont également fixé une ligne directrice visant à élaborer le référentiel d'évaluation sur une approche centrée sur la personne accompagnée.

Le référentiel d'évaluation de la qualité porte quatre valeurs fondamentales :

- le pouvoir d'agir de la personne ;
- le respect des droits fondamentaux ;
- l'approche inclusive des accompagnements ;
- la réflexion éthique des professionnels.

Sur les fondements de ce cadrage stratégique, la Haute Autorité de Santé a fait le choix de co-construire le référentiel avec l'ensemble des acteurs professionnels et les personnes accompagnées du secteur social et médico-social. Elle l'a également expérimenté en conditions réelles avant finalisation.

Le rythme des évaluations est de 5 ans, il a pour vocation de réinterroger de manière plus régulière les pratiques et les organisations au profit des personnes accompagnées.

1.4 Le projet de service

C'est dans le cadre d'une démarche participative, avec l'ensemble des professionnels du SEMO (travailleurs sociaux, psychologues, chefs de service, secrétaires, directeur), que nous avons prévu d'inscrire le travail de réécriture du projet de service 2021-2026. En effet, suite à l'évaluation externe, puis interne, nous avons dégagé des axes d'amélioration pour revisiter le projet de service du SEMO. Toutefois, au regard du contexte sanitaire de l'année 2020, nous avons dû adapter notre organisation.

Par ailleurs, nous avons appris, en début d'année 2021, que le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence avait décidé d'engager une démarche d'évaluation des actions éducatives à domicile afin de nourrir l'écriture du schéma départemental enfance famille 2021-2026.

2- L'activité

2.1 Evolution du nombre de journées

En 2021, 205 678 journées ont été réalisées Ce qui représente une baisse de l'activité globale de 2,4% (5 101 journées en moins qu'en 2020).

99 504 journées ont été réalisées dans le cadre des mesures AED, soit une augmentation de 9% (8 871 journées de plus qu'en 2020).

Concernant, les mesures AEMO, 106 174 journées ont été réalisées, soit une diminution de 13% (13 972 journées de moins qu'en 2020).

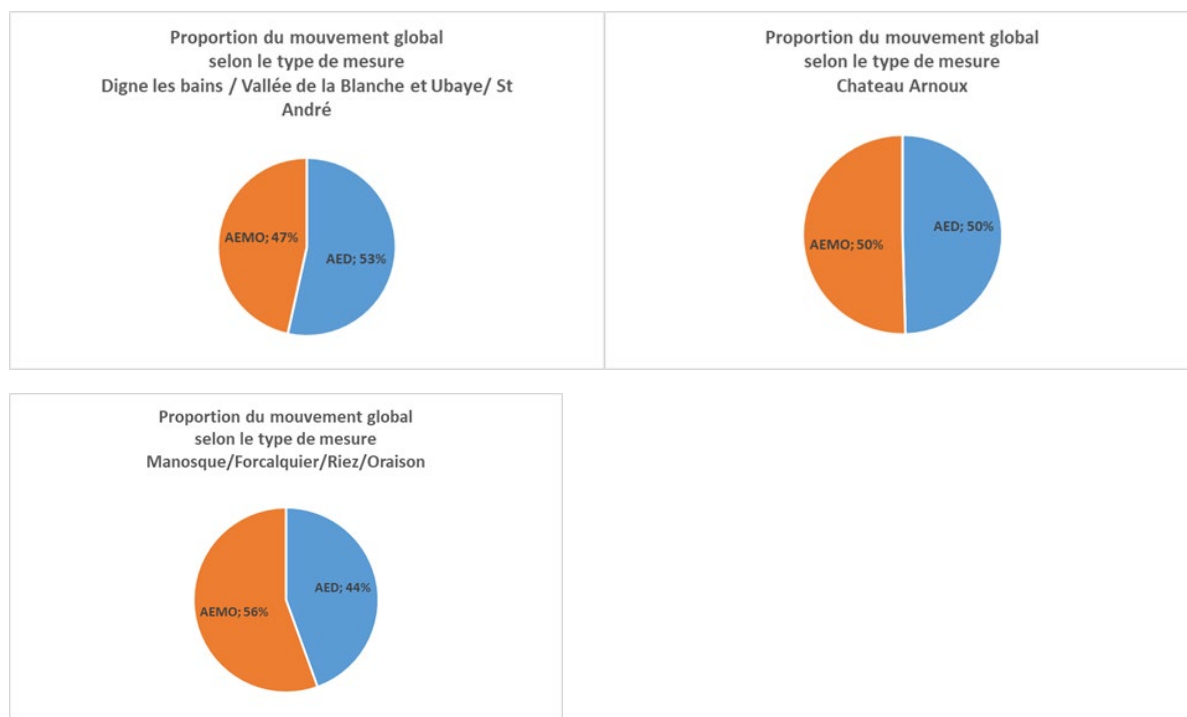
Nombre de journées par types de mesure et par secteurs

	AED			AEMO		
	Digne St André Barcelonnette	Château -Arnoux	Manosque Forcalquier	Digne St André Barcelonnette	Château -Arnoux	Manosque Forcalquier
Journée réalisées en 2020	27 902	22 356	40 375	26 993	24 555	62 405
Journée réalisées en 2021	26 003	24 873	48 878	25 889	26 380	60 179
Evolution	-6,8%	+11,2%	+21%	-4%	+7%	-3%

2.2. Le mouvement global par type d'activité

Les mesures en AED représentent 48,8% de l'activité, en termes de mouvement global pour 51,2% en AEMO.

Proportion du mouvement global par territoire :



Nous constatons, grâce à ces graphiques, que nos accompagnements sont plus importants dans le cadre judiciaire sur le secteur Sud (Manosque, Forcalquier/Riez/Oraison) que sur les autres territoires où le cadre de notre accompagnement est soit quasi équivalent sur le Val de Durance (château Arnoux/Sisteron) et légèrement plus important dans le cadre administratif sur le territoire Nord-Est (Digne, vallée de l'Ubaye et Blanche, Vallée du Haut Var et du Haut Verdon). Précisons que depuis mai 2021, nous avons commencé à mettre en place des mesures AED dans la vallée du Haut Var et Haut Verdon, alors qu'auparavant nous intervenions uniquement dans le cadre judiciaire.

Nombre de familles et nombres de jeunes par types de mesures et par secteurs

		2020		2021	
		Nb de familles	Nb de jeunes	Nb de famille	Nb de jeunes
AED	Digne/St André/Barcelonnette	85	124	76	114
	Château-Arnoux	69	110	72	110
	Manosque/Forcalquier	127	191	142	209
TOTAL AED		281	425	290	433
AEMO	Digne/St André/Barcelonnette	89	152	81	131
	Château-Arnoux	68	111	68	108
	Manosque/Forcalquier	158	274	255	261
TOTAL AEMO		315	537	404	500
TOTAL GENERAL		596	962	694	933

Le cadre de nos interventions par territoire :

Sur le secteur Sud, 470 enfants ont été accompagnés en 2021, 209 en AED et 261 en AEMO.

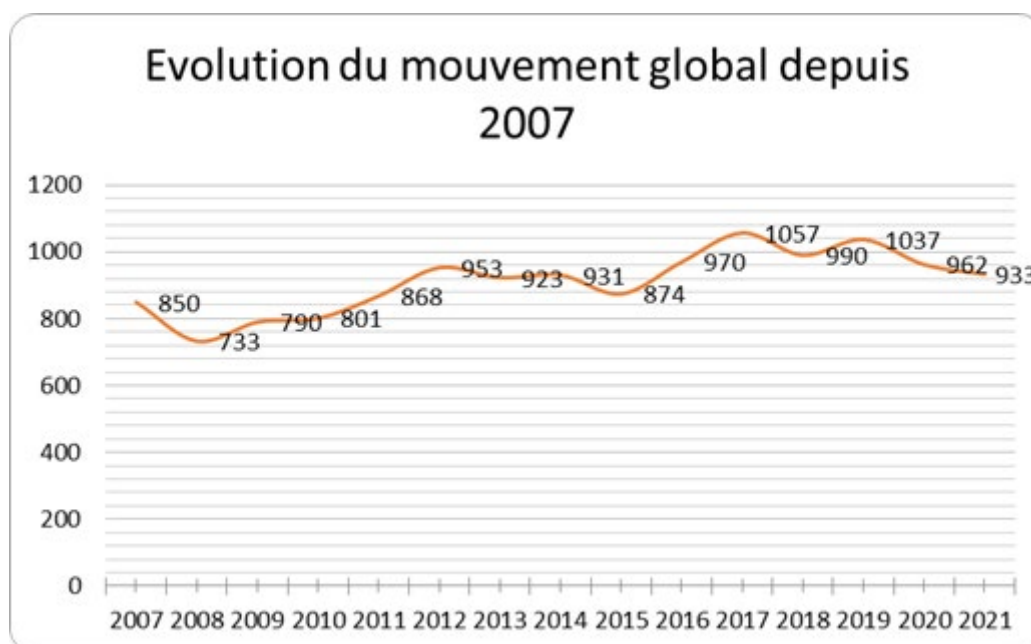
Sur le secteur Château Arnoux/Sisteron, 228 enfants ont été accompagnés en 2020, 110 en AED et 108 en AEMO.

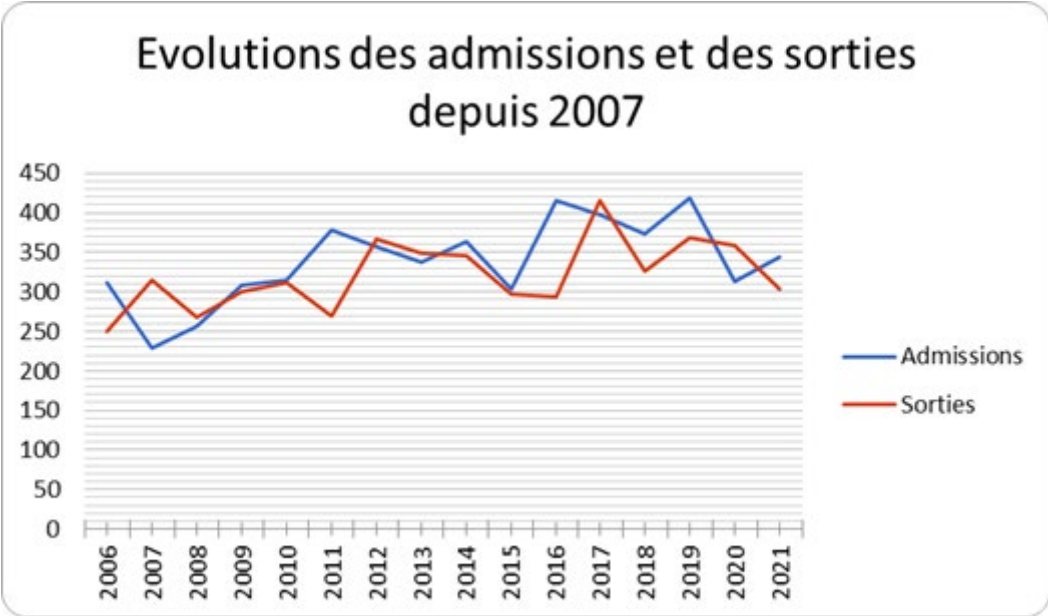
Sur le secteur Digne/Vallée de l'Ubaye et Blanche/ Vallée du Haut Var et Haut Verdon, 245 enfants ont été accompagnés en 2020, 114 en AED et 131 en AEMO.

Evolution du mouvement global des effectifs depuis 2015

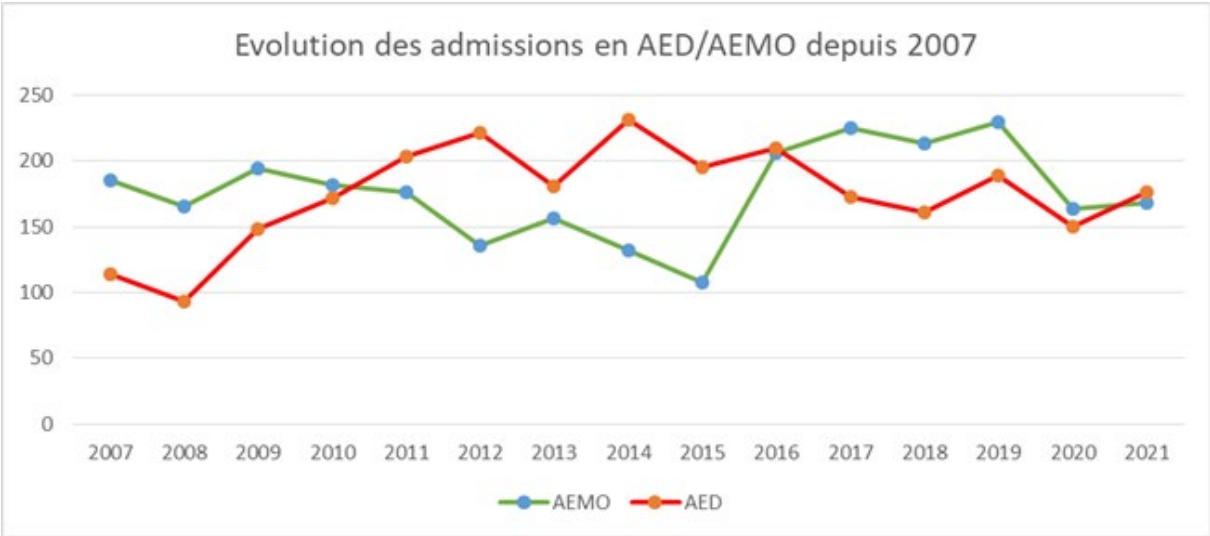
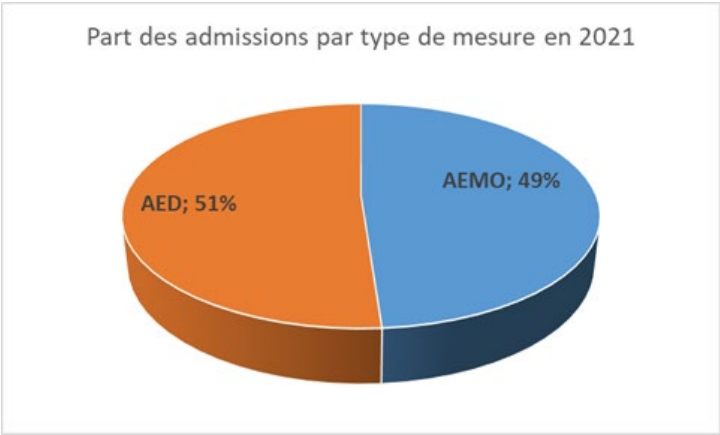
EFFECTIF GLOBAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mouvement global	874	970	1057	990	1037	962	933
Présents au 1er janvier	571	554	659	616	618	648	589
Présents au 31 décembre	577	676	641	663	668	603	629
ADMISSIONS	303	416	398	374	419	314	344
SORTIES	297	294	416	327	369	359	304

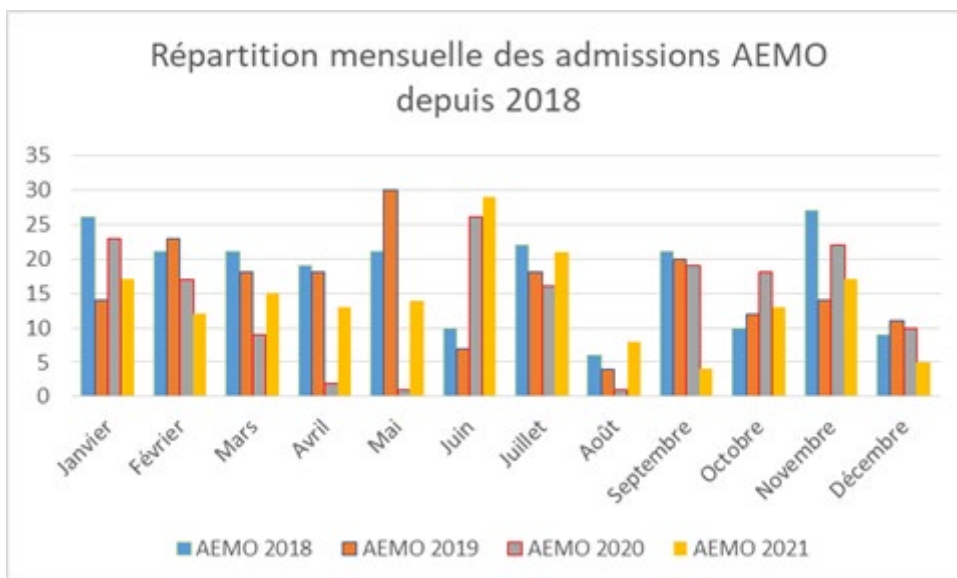
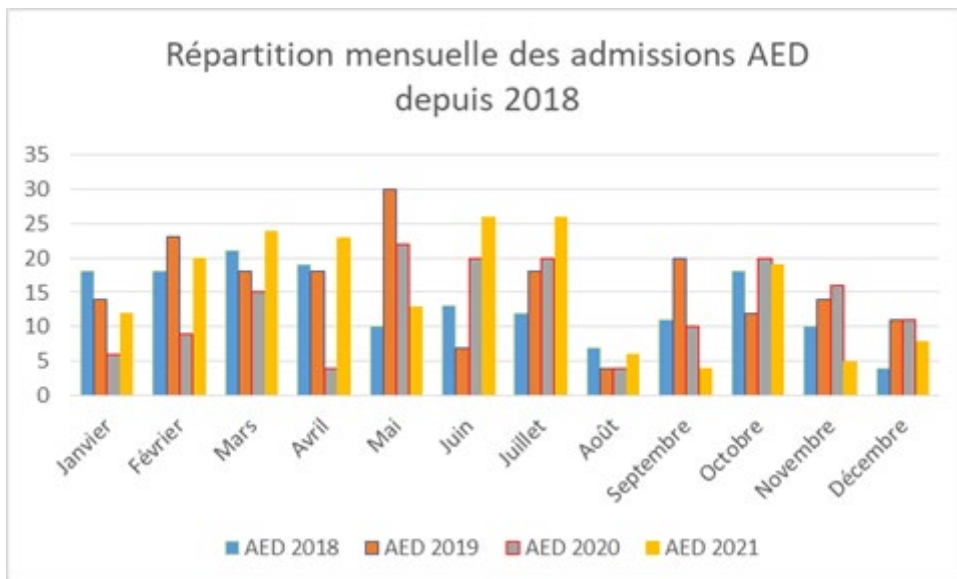
2.3 Evolution du mouvement global depuis 2007





2.4 Admission par type de mesure



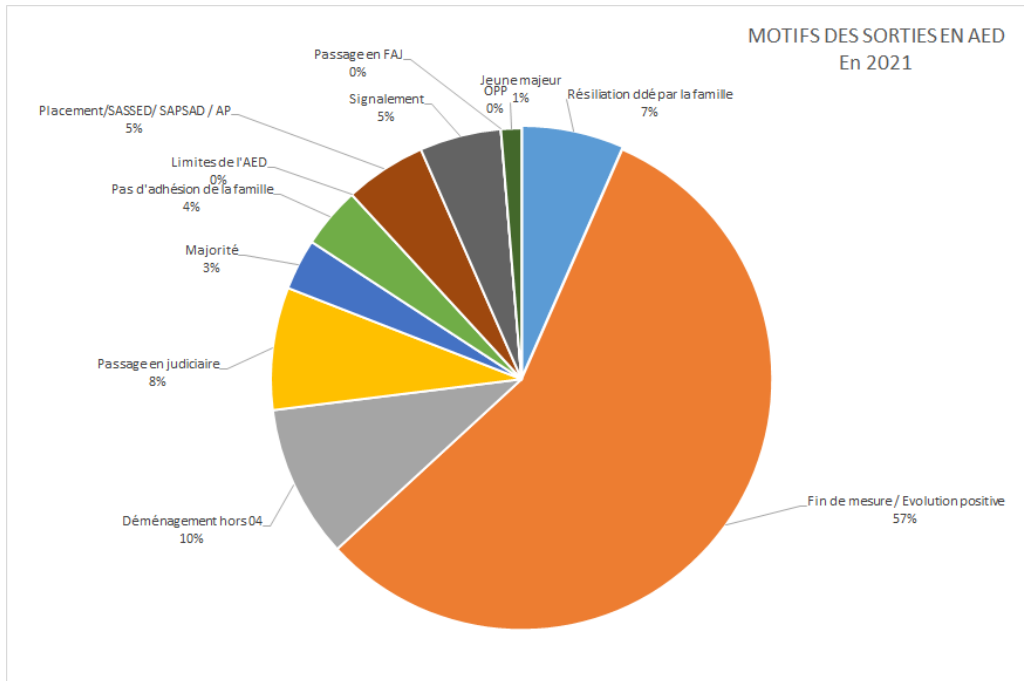


Même si l'écart est faible, on constate que les admissions AED sont légèrement plus importantes que les admissions AEMO, ratio que nous n'avions pas observé depuis 2016.

La répartition des admissions mensuelle nous donne à voir une irrégularité quel que soit le type de mesure et ainsi une difficulté à anticiper en terme de ressources humaines pour les mettre en œuvre.

2.5 Vers la fin de la mesure

2.5.1 L'AED



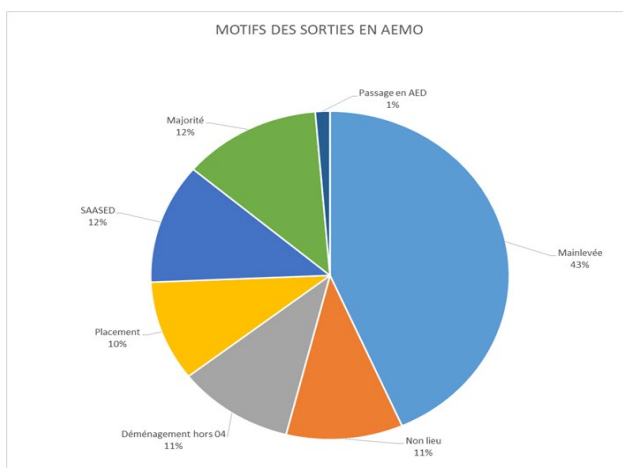
La fin d'une mesure pour une évolution positive de la situation reste le principal motif de l'arrêt d'une AED et représente plus de la moitié des sorties 57 %, soit moins de 3 points qu'en 2020.

En 2021 10 % des mesures se sont terminées pour cause de déménagement.

Aussi, on constate que le nombre d'arrêt de mesure pour une demande de placement (à la demande de la famille ou du SEMO), a baissé d'un point par rapport à 2020.

On constate aussi une baisse de la proportion des arrêts de mesure pour cause de manque d'adhésion de la famille, cela représente 3,9 % alors qu'elle représentait 5,6 % en 2019.

2-5-2- L'AEMO



La fin d'une mesure dans le cadre judiciaire pour une évolution positive de la situation reste le motif principal de l'arrêt d'une AEMO et représente 43 % soit 5 points de plus que l'année passée. Les placements ont augmenté de 4 points pour les placements ASE et 6 points pour les placements éducatifs à domicile.

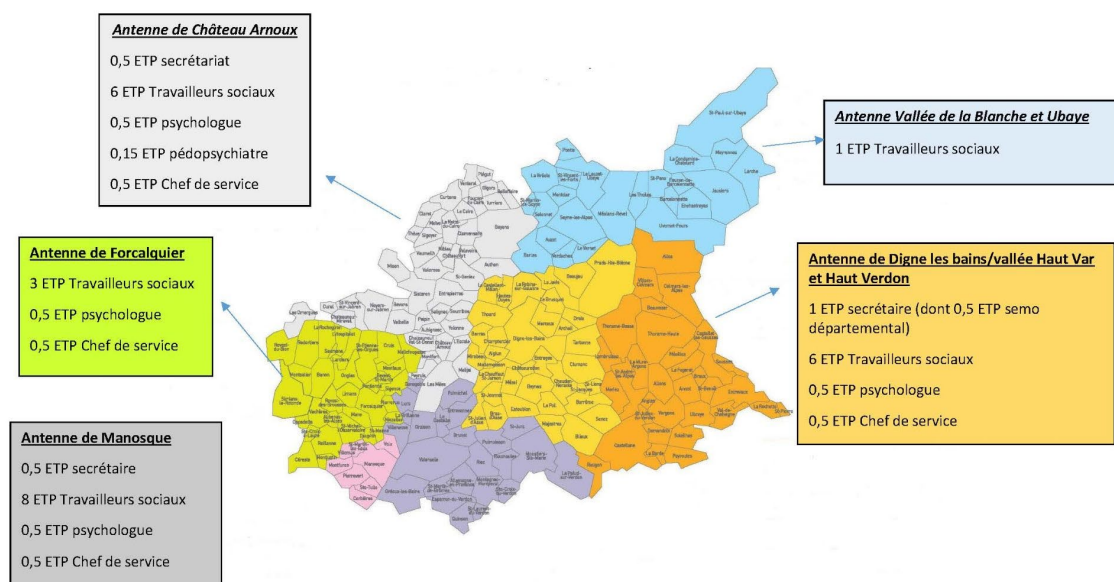
3- Les modalités de notre intervention

3.1. Une équipe pluridisciplinaire

L'organisation de l'équipe du SEMO est basée sur 24 ETP de travailleurs sociaux en CDI et la possibilité d'embaucher des CDD pour absorber la suractivité ou remplacer les arrêts maladie. Les antennes de Digne les Bains, de Château Arnoux et de Manosque bénéficient d'un mi-temps de secrétariat et le SEMO départemental d'un mi-temps de secrétariat.

Malgré ces conditions, nous avons eu des difficultés pour recruter des travailleurs sociaux sur les différentes antennes. De fait, les travailleurs sociaux se sont retrouvés régulièrement en surcharge de travail car en plus de leur effectif moyen de 25 mesures, ils ont dû prendre le relais pendant les absences ou en attendant les renforts.

De même, le secrétariat du SEMO a souffert des absences pour différentes raisons, néanmoins ses missions ont été assurées.



Comme l'explique le CNAEMO (Carrefour National de l'Assistance en Milieu Ouvert) : « L'action humaine est trop complexe à approcher pour se contenter d'un seul regard. C'est un postulat autant technique qu'éthique. La pluralité des approches et la diversité des regards, qui est en soi une posture clinique, doivent permettre le respect de la singularité des personnes et ainsi chercher des réponses adaptées et singulières dans différentes disciplines. C'est aussi en conjuguant les compétences pluri professionnelles que l'on prend conscience de la relativité de son seul point de vue, de sa pratique et que l'on réalise que la réalité complexe et mouvante des situations ne peut se satisfaire de traitements univoques et stéréotypés. C'est dans cette perspective que l'imprévisibilité des situations en milieu ouvert peut être appréhendée, dans l'interaction entre acteurs différenciés : interdisciplinarité. Cette approche interdisciplinaire doit, par l'échange des savoirs et des compétences dont celles de la famille, faire advenir une transdisciplinarité. C'est-à-dire des savoirs partagés qui mettent en œuvre une langue commune constituée avec les familles... »¹

3-2- Et les projets collectifs...

« Fais-les jouer. Si tu veux faire ton métier, fais-les jouer, jouer, jouer. »

Ferdinand Deligny, Graines de crapules, 1960

Toujours avec l'envie de diversifier nos modalités d'interventions et de rechercher l'implication des parents et des enfants accompagnés, le SEMO a continué à réfléchir à des projets collectifs et à mettre en place des activités collectives à travers différents supports (sport, culture, art, nature, cuisine).

Organisées en fonction de thématiques, de tranche d'âge pour favoriser les conditions d'une rencontre, ces actions collectives ont toujours eu comme finalité de rechercher à rendre les enfants et les parents acteurs de la mesure.

Aussi, ces sorties, activités sportives, et autres ateliers créatifs, ont permis notamment :

- d'observer l'enfant dans ses interactions avec ses pairs,
- de croiser les regards des professionnels,
- de favoriser les liens entre les enfants,
- de créer du lien,
- de partager d'autres moments,
- de découvrir ensemble,
- de maintenir une réflexion collective.

Ces projets collectifs ont permis aux équipes de proposer des solutions variées et adaptées aux situations. Mais aussi de soutenir la responsabilisation des parents en proposant des pratiques adaptées à la parentalité.

¹ <http://www.cnaemo.com/milieu-ouvert-equipe-reseau-partenariat.html>

Ainsi, dans la dynamique de la mesure éducative, les activités collectives constituent un temps fort de l'accompagnement qui permet un espace d'expression, facilite l'expression et permet de reconstituer la parole.

Par ailleurs, dans le travail d'équipe, ces moments font émerger des réflexions entre professionnels notamment sur des phénomènes de société, et sur le sens de nos interventions. Ce qui permet d'échanger autour de la question des pratiques professionnelles et de leurs nécessaires évolutions.

Cette année, nous avons fait le choix de mettre en valeur le projet "ligue des enfants".

"POUR QUE L'ENFANCE SOIT UN JEU D'ENFANTS" : PROJET LIGUE DES ENFANTS

L'AS Monaco se mobilise pour la protection de l'enfance

Ce projet initialement imaginé et porté par Mohamed BOUHAFSI en partenariat avec la CNAPE dont l'ADSEA 04 est adhérente, a permis à douze enfants de 8 à 14 ans accompagnés par le SEMO de MANOSQUE, de pouvoir rencontrer les joueurs du club de Ligue 1 de l'AS MONACO FC et de participer à un week-end au stade de France.

La journée de Ligue 1 de Football du 19 au 21 novembre 2021 a été consacrée à la protection de l'Enfance et a permis de communiquer sur le 119, numéro du Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger.

Journée à Monaco, le jeudi 28 octobre 2021 :

Nous étions 11 jeunes et 7 adultes (4 éducateurs, le chef de service, le directeur et un membre du Conseil d'Administration).

Nous avons assisté à une session d'entraînement en open training et certains joueurs nous ont remis des équipements à la couleur du club.

Weekend à Paris, le samedi 20 et dimanche 21 novembre 2021 : 240 jeunes et 40 éducateurs.

Le groupe de 12 enfants (6 filles et 6 garçons) et les trois éducateurs se sont rendus en train à Paris pour assister à ce weekend. Le samedi soir, nous avons participé à la rencontre de Rugby France/Nouvelle Zélande à 21 heures, au stade de France. Le dimanche a été organisé un tournoi de football au stade de France. L'ADSEA 04 a représenté le club de l'AS MONACO FC.

Au cours de cette journée, en dehors du tournoi, les enfants ont eu accès à des stands ludiques : Jeux sur Playstation, Maquillage, Photos...

Les enfants ont aussi rencontré des personnalités du monde du spectacle et du milieu du sport.

3-3- La répartition géographique des mesures

En 2021, le SEMO intervient dans *130 villes Alpes de Haute Provence.*

Quel que soit l'antenne, les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir sur l'ensemble du territoire départemental, aussi bien à 5 minutes en voiture que 2 heures de route aller-retour. Même si on recherche une efficacité dans nos interventions, il n'est pas toujours aisé de faire coïncider des visites à domicile et bien souvent les travailleurs sociaux s'adaptent à l'organisation des familles et aussi aux différents partenaires qui interviennent auprès des enfants.

Les travailleurs sociaux disposent d'un parc automobile d'une vingtaine de voitures réparties par secteur. L'optimisation de ce parc nécessite une gestion rigoureuse en termes d'anticipation et de logistique (comme le suivi de l'entretien des véhicules, organisation d'un roulement d'utilisation,...) de tous les salariés pour disposer d'un véhicule pour ces visites à domicile qu'elles soient à 15 km ou 150 km de l'antenne.

Il n'est pas rare non plus que nous accompagnons les familles isolées et parfois sans moyen de locomotion, pour se rendre à différents rendez-vous (sanitaires, sociaux, scolaires,...). C'est une façon aussi de faciliter l'accès à ces différents partenaires pour ces familles et souvent l'opportunité du travailleur social de créer du lien avec ces familles mais aussi de transformer, le temps du trajet, la voiture en un espace d'échange. En outre, la plupart des travailleurs sociaux sont équipés de téléphones portables pour faciliter le lien avec les familles et les partenaires et tenter d'être plus réactifs face aux sollicitations.

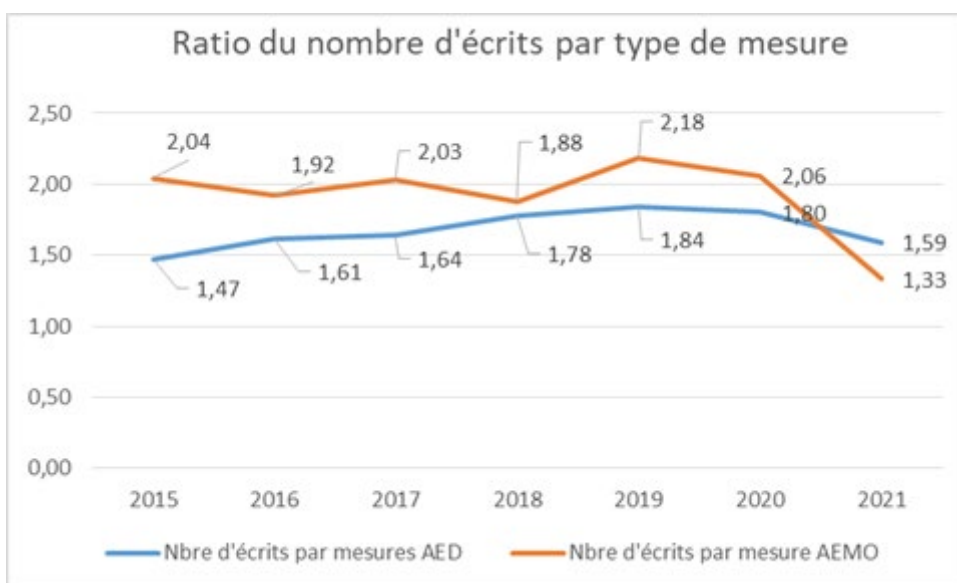
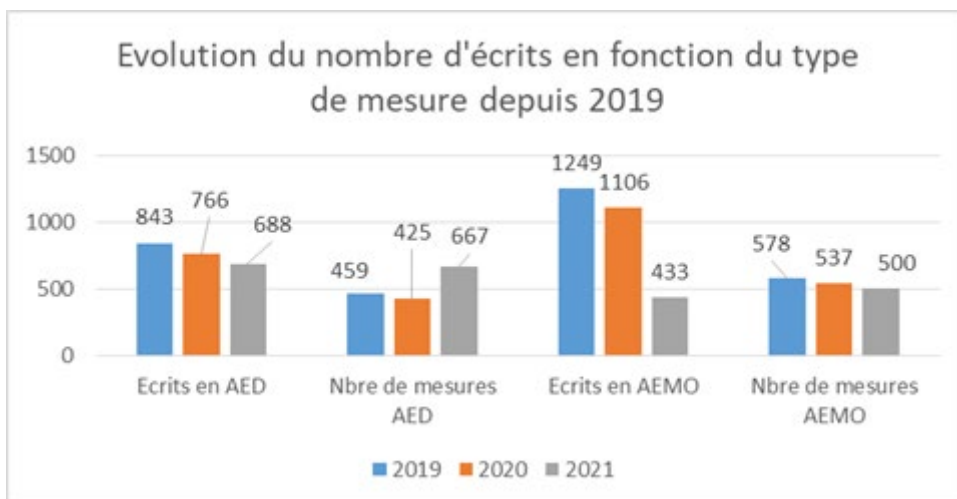
La question de la mobilité est essentielle pour ces usagers qui doivent accéder aux services dont ils ont besoin et qui sont souvent centralisés sur les centres urbains du département voire hors département. Il n'est pas rare d'accompagner des familles qui n'ont pas le permis et pour qui nous sommes un facilitateur d'accès aux droits communs.

Aussi, l'ADSEA 04 équipe chacun des travailleurs sociaux d'un téléphone portable ainsi que d'un ordinateur portable depuis 2022.

3-4- Les écrits professionnels

L'écrit professionnel est une étape importante et indissociable de notre accompagnement. Il vient ponctuer tout le long de la mesure et rendre compte des événements de la vie du mineur et de sa famille. Cet outil de travail est un support de notre intervention, tout ce qui est écrit est dit à la famille et au mineur selon ses capacités. Ces écrits rendent compte aussi de notre travail, de ce que nous avons mis en place, des stratégies élaborées avec les parents, de l'évaluation de la situation en équipe pluridisciplinaire et des préconisations ... Ces écrits ont pour fonction de rendre compte et aussi de support à la décision de l'autorité judiciaire et administrative.

Il est important pour mettre en perspective le nombre des écrits en fonction de l'activité et de ses évolutions. En 2021, 1355 écrits ont été produits, 688 écrits pour 433 mesures AED et 667 écrits pour 500 mesures AEMO. En AED, cela correspond à 1,59 écrit par mesure exercée durant l'année, en AEMO c'est 1,33 écrit par mesure. Rappelons que dans le cadre de l'AED, 2 écrits sont envoyés, au minimum (le rapport intermédiaire et le rapport à échéance pour une première mesure), au Conseil départemental et dans le cadre de l'AEMO, 1 écrit est envoyé au minimum (le rapport à échéance) au Juge des Enfants.



En bref, ce que nous voulons retenir en 2021

En 2021, le SEMO a accompagné **933 mineurs** et jeunes majeurs, soit **694 familles** dans **130 villes** du département des Alpes de Haute Provence.

Un projet de service 2021-2026

51 % des admissions se fait dans **le cadre administratif** et **49 % en AEMO**.

1355 écrits ont été produits, **688 écrits pour 433 mesures AED** et **667 écrits pour 500 mesures AEMO**

53,9 % des mesures AEMO et **56,6 % des mesures AED** ont pour issue une évolution positive.

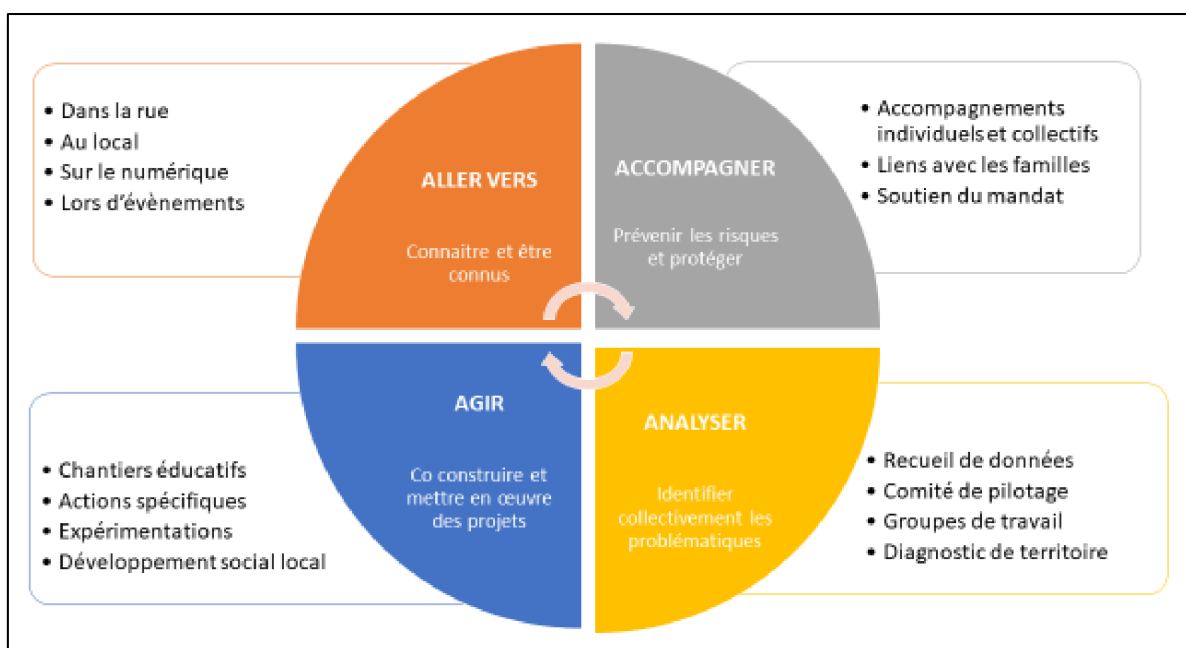
21,7 % des mesures AEMO ont pour issu un placement.

Le service de prévention spécialisée



Un mode d'intervention innovant.... Depuis plus de 70 ans !

La Prévention Spécialisée, conçue comme une intervention éducative et sociale au plus près de la jeunesse, par une présence « hors les murs » d'éducatrices et éducateurs spécialisés sur des espaces identifiés, et par des modalités d'actions propres visant à aller vers les jeunes et susciter leur adhésion et leur mobilisation dans un parcours d'accompagnement, a commencé à se structurer en France à l'issue de la seconde guerre mondiale. L'Arrêté du 4 juillet 1972, texte de référence, reconnaît et fixe les modes d'actions autour des principes fondateurs suivants : l'absence de mandat nominatif, le respect de l'anonymat, la libre adhésion et la non-institutionnalisation des activités. Ces principes visent à faciliter l'accroche avec des jeunes qui parfois sont en marge ou en rejet des modes d'accompagnements plus conventionnels, et à créer les conditions, grâce à ce lien, d'une évolution positive.



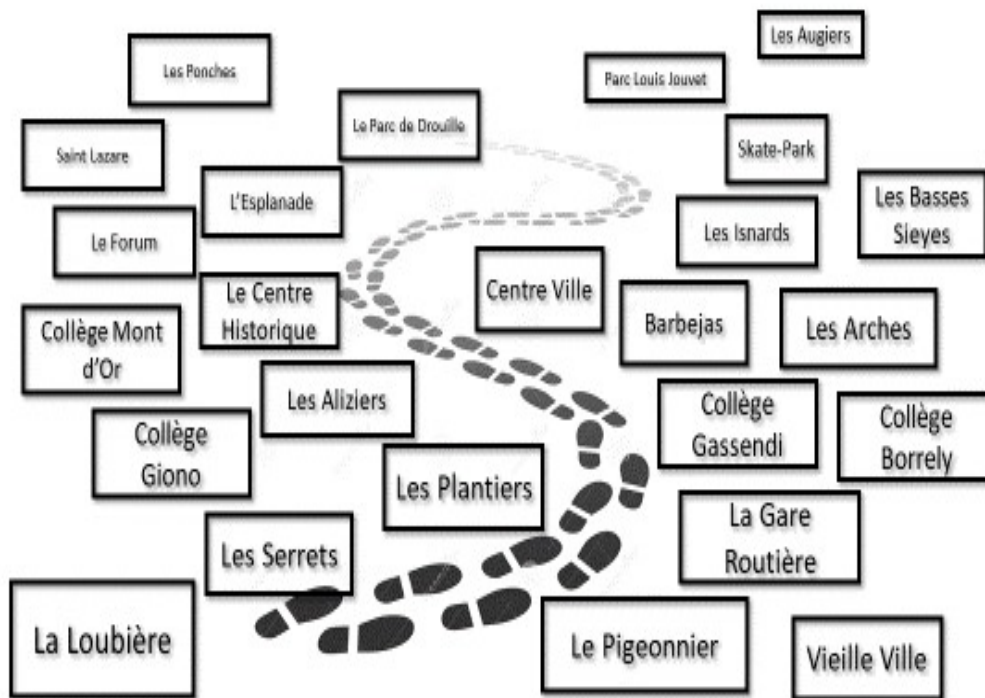
Ouvert depuis 1979 dans notre département, le service départemental de Prévention Spécialisée de l'ADSEA est composé de 2 équipes de 3 travailleurs sociaux, intervenants respectivement sur les communes de Digne les Bains et de Manosque. Ces équipes contribuent au quotidien, en lien avec les acteurs de ces deux territoires, à la mise en œuvre de la politique départementale de protection de l'enfance.

La Prévention Spécialisée est en effet, depuis les lois de décentralisation auxquelles ont succédé plusieurs lois sur la protection de l'enfance (2007, 2016) chaque fois plus explicite en la matière, une compétence des Conseils Départementaux.

Une présence unique dans l'espace public : le travail de rue

Parmi les modalités d'intervention de la Prévention Spécialisée, le travail de rue constitue LA spécificité par excellence. Cela est tellement vrai que cette pratique a donné son nom, dans le

langage courant, à celui que l'on appelle « l'éducateur de rue » : le lieu de l'intervention (et non le bénéficiaire), dans cette dénomination officieuse, fait donc partie intégrante de la fonction. Ça n'est pas anodin ! Et ça en dit beaucoup sur la singularité du travail des éducatrices et éducateurs en Prévention Spécialisée qui, s'ils veulent remplir leur mission en milieu « grand ouvert », doivent garantir cette présence inhabituelle d'adultes (qu'ils doivent rendre habituelle !) sur les espaces occupés par les jeunes, avec une intention précise et une attention permanente. Cette intention (aller vers le public) et cette attention (permettant la



prise d'information, préalable à l'action) sont les deux ingrédients de ce que nous appelons la présence sociale, dont le travail de rue est l'un des principaux modes. Ce travail, jour après jour, permet aux équipes de développer une connaissance du territoire, de ses usages et de ses usagers. De leur capacité à instaurer une [relation de confiance](#) avec les jeunes dépend en grande partie l'impact de leurs actions sur le long terme.

Un outil efficace, propre aux équipes de prévention : le chantier éducatif



Un donneur d'ordre - le plus souvent une collectivité ou un bailleur - qui définit un support de chantier, un groupe de jeunes volontaires pour s'engager dans la démarche, une association intermédiaire qui sensibilise et emploie les jeunes : voilà les ingrédients nécessaires à l'équipe de prévention pour construire et coordonner un projet de chantier éducatif. Parmi les actions spécifiques qu'un service de prévention spécialisée peut développer, les chantiers éducatifs occupent en effet une place de choix, si l'on en croit l'évaluation qu'en font tous les acteurs que de tels projets rassemblent. L'intérêt et l'impact d'un tel projet, unanimement reconnu, se mesure à plusieurs niveaux : **sur les jeunes, individuellement** (apprentissage,

épanouissement, responsabilisation, rupture de l'isolement, renforcement de la relation éducative...), **sur le groupe** (socialisation, évolution positive de la dynamique...), sur la famille (évolution du positionnement du jeune dans sa famille, amélioration du lien, contact avec les parents), sur le territoire (contribution à la cohésion sociale, lien intergénérationnel, relation avec les institutions...) et **sur le partenariat** (meilleures connaissances réciproques, partage des constats et construction cohérente, ...). Il permet souvent, grâce à l'expérience positive partagée, de nouer un lien fort entre le jeune et l'éducateur qui se prolonge bien au-delà du chantier. C'est également toujours l'occasion de rencontres avec des techniciens et des riverains, favorisant ainsi l'atténuation de stéréotypes réciproques.

Un nouvel espace à investir : l'espace numérique

Soucieux d'être présents et identifiés dans les espaces où peuvent se manifester des comportements à risques, la question d'une présence éducative sur les réseaux sociaux se pose depuis plusieurs années. La préoccupation des professionnels augmente de manière proportionnelle à l'augmentation du nombre de réseaux sociaux et des problématiques liées à leurs usages, associé au sentiment



d'avoir toujours « un train de retard » sur les pratiques des jeunes en la matière. C'est donc naturellement que l'ADSEA a répondu il y a 3 ans à la sollicitation de la CAF et de la DDCSPP



pour lancer et coordonner le dispositif « Promeneurs du net » qui vise à favoriser les interactions sur la toile entre les jeunes et des professionnels de la jeunesse et à limiter les conduites à risques. Le confinement de mars 2020 a donné un coup d'accélérateur à notre volonté d'augmenter notre présence sur la « rue numérique », les réseaux devenant

brutalement le seul espace permettant de garder le lien avec notre public. Cet espace fait désormais partie intégrante du décor pour les équipes qui ont « fabriqué » de nouvelles pratiques pour exister dans cette espace, susciter des interactions, créer de nouveaux contacts, développer des projets, et initier des accompagnements éducatifs.

La Fondation SFR soutient l'ADSEA 04

Les pratiques professionnelles évoluent et s'adaptent en fonction du public que les équipes accompagnent. Des besoins sont repérés sur la nécessité d'une présence éducative sur le numérique. Les équipes du service départemental de prévention spécialisée ont exprimé leur volonté d'investir davantage l'outil numérique dans la pratique de l'aller vers et le projet d'une chaîne YouTube va voir le jour. Les objectifs sont multiples mais c'est avant tout pour accompagner les jeunes dans leur pratique et maintenir une présence éducative sur le numérique et les réseaux sociaux qui seront prioritaires.

Le service à la stratégie Numérique et Digitalisation de la ville de Manosque a proposé de parrainer le service de Prévention Spécialisée de l'ADSEA04 sur ce projet et de le présenter à la Fondation SFR pour l'obtention d'une dotation.

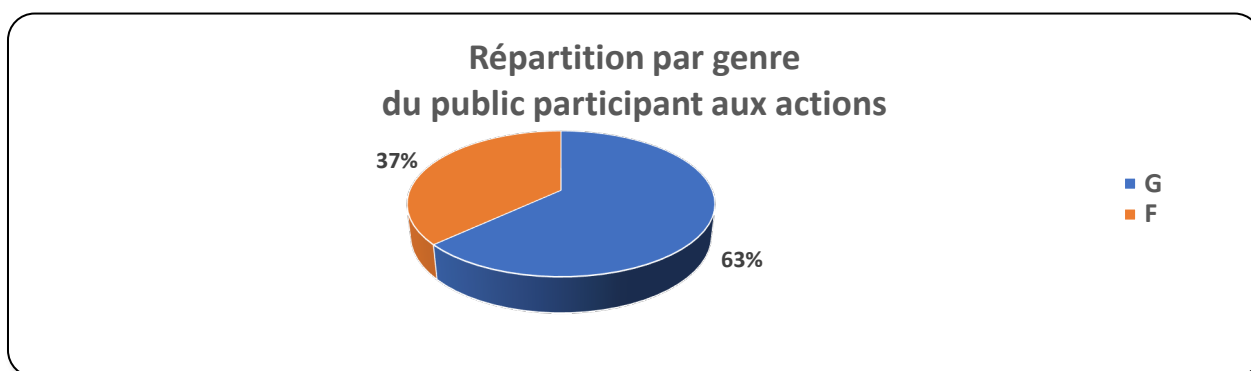
La Fondation SFR se mobilise depuis 2006 en faveur de l'inclusion numérique et de la réussite professionnelle des jeunes issus de milieux modestes. Cela se concrétise notamment par le parrainage d'associations, le tutorat et le mécénat de compétence. Plus de 1 000 associations ont ainsi été soutenues par la fondation SFR, en vue de répondre aux thématiques sur :

- L'insertion sociale et professionnelle des publics fragiles
- L'accès et l'usage du numérique

Ainsi en 2021, l'ADSEA 04 a reçu 5 000 € pour créer une chaîne YouTube à destination des jeunes de Manosque et de leurs parents. Cette dotation a permis à l'équipe de prévention de se munir du matériel nécessaire pour la réalisation de montage vidéo destiné à la chaîne YouTube. Une formation de l'équipe départementale de Prévention Spécialisée est également prévue au premier trimestre de l'année 2022 afin de concrétiser ce projet et de créer la chaîne YouTube.

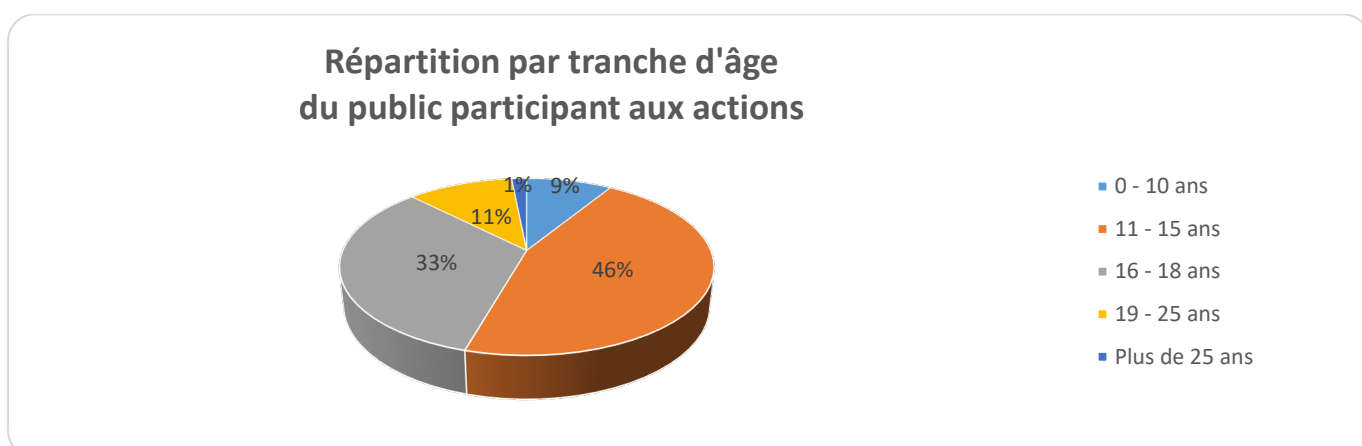
Quelques chiffres...

Près de 364 jeunes entre 10 et 25 ans ont été en contact avec le service de prévention spécialisée en 2021, dans le cadre du travail de rue, actions collectives (sorties, chantier éducatif actions sur le territoire...), d'un accompagnement individuel formalisé ou d'une réponse ponctuelle à une demande spécifique d'une sollicitation spontanée.



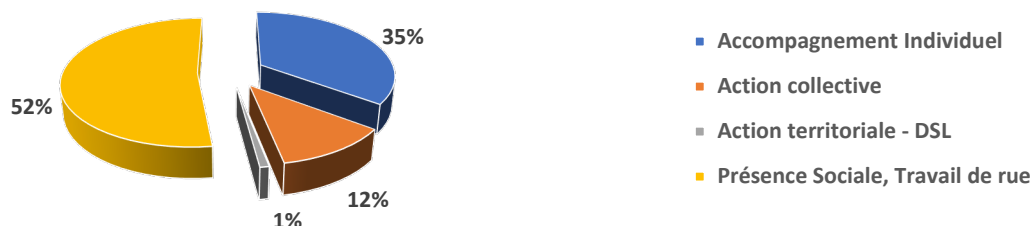
63% de garçons et 37% de filles.

Le travail auprès des filles reste un objectif des équipes de prévention. La mixité est également un objectif recherché dans toutes les actions collectives et dans la mise en place des chantiers éducatifs.



44% des jeunes. Les jeunes participants aux actions de l'équipe de prévention ont plus de 16 ans, le décrochage scolaire est un risque élevé pour cette tranche d'âge.

Répartition des actions



Soit

421 Accompagnements individuels

141 actions collectives

11 actions territoriales

624 actions en présence sociale et travail de rue en 2021 sur chaque commune, malgré les conditions exceptionnelles, pour continuer à « aller vers » les jeunes dans des lieux ciblés tels que la gare routière, les Serrets, les Aliziers ou la Loubière à Manosque, le Centre Ancien, le Gambetta, le Pigeonnier, les Basses Sieyes ou les Augiers à Digne. Les abords des collèges sont également des lieux privilégiés de présence sociale.

Un axe qui reste prioritaire pour 2022 : lutter contre le décrochage scolaire

La question du risque de décrochage scolaire est devenue depuis 2020 et le confinement majeur pour les équipes de Prévention Spécialisée. La crise sanitaire a touché par ailleurs particulièrement le moral des jeunes, pour qui la limitation des relations sociales à cette période de construction de leur identité, notamment dans le groupe, peut avoir des conséquences dramatiques.

Suite à ce contexte, nous poursuivons cet axe de travail toujours prioritaire dans la contribution à limiter les effets de cette crise sur la mobilisation des jeunes dans leur scolarité. Nous continuons, dans cet objectif, de renforcer les liens avec les différents niveaux de l'Éducation Nationale, à travers des projets et des partenariats innovants. Notre présence sur les réseaux et les actions menées sur cet espace poursuivront également cet objectif, en privilégiant chaque fois que cela est possible la rencontre physique. Les chantiers éducatifs favoriseront la remobilisation de celles ou ceux qui se retrouvent sans solution en vue de susciter l'accroche sur un dispositif d'insertion professionnel. Enfin, le travail de rue, et la présence sociale en générale, seront également pensés pour limiter les risques de décrochages scolaires, en lien avec tous les partenaires qui œuvrent en ce sens.

Marie Béatrice Barillère

Cheffe de service prévention spécialisée, accompagnement social du FAJ et ATPE.

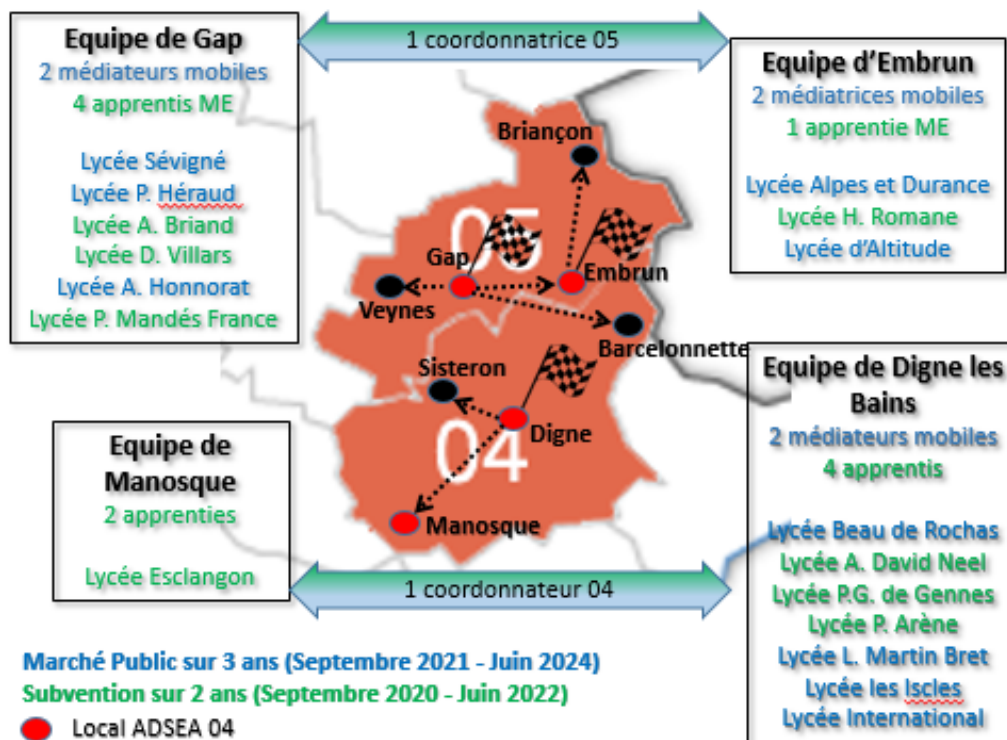
Le service de médiation socio-éducative



Suite au renouvellement du Programme Régional de Médiation Socio-Educative (PRMSE), 12 apprentis médiateurs ont été recrutés en juin 2020 et ont été présents aux abords des lycées ciblés par le dispositif dès la rentrée de septembre 2020. Pour mémoire, nous avons fait précédemment le choix de recentrer l'équipe du nord du 04 sur Digne. L'intervention sur Sisteron se fait donc depuis lors au départ de Digne. L'équipe de Gap est également présente sur Veynes et sur Embrun. Afin de favoriser la régularité de la présence des médiateurs sur les deux départements, nous avons opté pour une répartition plus équilibrée des équipes qui sont désormais composées de 6 apprentis, 1 binôme mobile et 1 coordonnateur par département, l'encadrement étant toujours commun aux deux équipes. Nous n'avons pas réussi initialement à recruter des apprentis sur le secteur d'Embrun, ce qui a pu être en partie réparé par la constitution d'un binôme dès janvier 2021 dans le cadre d'un bon de commande émis par la Région. Cela nous a permis de nous porter locataire d'un local sur Embrun, et de couvrir les lycées de Barcelonnette et de Briançon. Une apprentie a finalement rejoint au printemps cette petite équipe du nord du 05, qui a été confirmée par le nouveau marché.

Les équipes mobiles, dont l'action s'articule au quotidien avec celle des équipes d'apprentis, interviennent prioritairement aux abords de 9 lycées situés à Manosque (3 lycées), à Digne les Bains (1 lycée), à Gap (2 lycées) à Embrun (1 lycée), et depuis janvier 2021 à Briançon (1 lycée) et Barcelonnette (1 lycée). L'organisation mise en place permet de concilier les objectifs du cahier des charges et les contraintes géographiques qui caractérisent notre territoire. Rattachées chacune à un département, elles couvrent un périmètre important et parcourent en moyenne 200 km par semaine.

La répartition des équipes au 31/12/2021 était la suivante :



ME : moniteur éducateur

Deux coordonnateurs assurent l'animation et l'organisation des équipes, ainsi que le partenariat avec les lycées et les acteurs des territoires, sous la responsabilité d'un chef de service bi-départemental.

10 maîtres d'apprentissages ont été désignés parmi les travailleurs sociaux volontaires de l'ADSEA pour accompagner les 12 apprentis. Suite à la réforme de l'apprentissage, nous travaillons avec l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) afin de permettre la certification de ces professionnels engagés dans le tutorat.

Le cursus et l'exécution de la mission ont été perturbés en fin d'année 2020, au printemps et à l'automne 2021 par la crise sanitaire (confinement, fermeture des lycées, « semi-confinement »...), et 3 apprentis ont souhaité interrompre leur contrat d'apprentissage dès la première année. Nous avons réussi à recruter 2 nouvelles personnes en cours d'année, en lien étroit avec l'IRTS quant au choix des profils, et à l'adaptation des parcours. Par ailleurs, la Région a souhaité que soient positionnés 3 binômes supplémentaires entre janvier et juin 2021 afin de compenser l'absence des apprentis (en stage) et d'étendre la présence à l'ensemble des lycées. Ce renfort temporaire, salubre car il a permis de respecter nos engagements en termes de présence et d'investir de nouveaux territoires, a demandé une grande adaptation aux équipes en places et aux coordonnateurs qui ont dû accueillir et accompagner simultanément 6 nouveaux professionnels sur des lieux différents, et impulser une dynamique partenariale avec et autour des nouveaux établissements.

La pérennisation, la régularité de la présence et une plus grande structuration du service ont permis progressivement d'amplifier la connaissance et la reconnaissance du dispositif par les lycées. Aujourd'hui, la mobilisation et la coopération des équipes mobiles, des apprentis, et des 2 coordonnateurs permet une présence sur la totalité des lycées publiques des deux départements alpins. Nous constatons également une meilleure connaissance du public. Les jeunes lycéens connaissent désormais le dispositif et le nombre de jeunes connus par les équipes est en constante augmentation. Notre présence en début d'année scolaire sur des temps stratégiques définis avec les équipes des lycées contribue à cette meilleure connaissance réciproque ; les échanges d'informations entre lycéens participent aussi à nous faire mieux connaître. Le réseau partenarial s'est également étoffé, que ce soit dans le cadre de partenariats formalisés (CLSPD, GPDS, CESC ...), d'un lien plus informel mais non moins essentiel autour de projets partagés ou de rencontres inter services.

Notre service a été, comme toutes les organisations, impacté par les conséquences de la crise sanitaire. Les organisations des établissements ont rendu compliqué la création de lien dans la durée, et la fermeture des lycées a renforcé cette difficulté.

Pour autant, les médiateurs et les coordonnateurs sont restés fortement mobilisés et se sont rendus accessibles aux lycéens et aux partenaires pour construire des réponses à cette situation inédite, plongeant certains jeunes dans de grandes difficultés.

Sur chaque territoire, les équipes sont dotées de téléphones professionnels et de véhicules pour assurer les déplacements. Afin d'être repéré par les lycéens et les partenaires, les médiateurs ont une tenue identifiable par un flocage, des T-shirts ou des gilets selon les saisons.

L'organisation du travail respectent certains critères :

- Quatre temps de présence sociale par lycées du marché par semaine
- Deux réunions hebdomadaire (une organisationnelle et une pour échanger sur nos pratiques professionnelles)
- Amplitude horaire 6h30-19h00
- Présence toutes les semaines des médiateurs aux points de départ ou d'arrivée des transports en commun des lycéens
- Un matin et un soir dans chaque lycée (en deux semaines)

Cependant, et afin de répondre au mieux aux missions qui nous incombent, nous avons au cours de l'année réajusté à plusieurs reprises notre organisation, selon :

- Les saisons (automne/hiver et printemps/été)
- Le fonctionnement hybride différent selon les établissements (cours en distanciel/présentiel, confinement/déconfinement, périodes de stage)
- L'organisation de chaque établissement régulièrement modifiée selon les consignes sanitaires (heures de sorties et d'entrées, récréations sur des temps différents, peu ou plus d'activités sportives, absence de professeurs, ...).
- Les indications et souhaits des établissements (événements internes ou externes, arrivée et départ des internes, ...).
- Les faits constatés qui nécessitent une vigilance renforcée sur plusieurs jours

Depuis septembre 2021, les équipes mobiles fonctionnent sur des horaires annualisés permettant une plus large présence sur les périodes scolaires, le temps travaillé en plus étant récupéré durant les vacances scolaires.

En janvier, l'arrivée des renforts de trois binômes mobiles a été favorable car cela nous a permis d'assurer une présence plus conséquente sur l'ensemble du territoire et de garantir une continuité d'intervention sur les 17 lycées.

Le travail de présence sociale

La présence sociale est le mode d'intervention privilégié par notre service. Nous entendons par présence sociale le temps de présence régulière et continue dans l'environnement des lycéens. Elle consiste :

- *D'aller à la rencontre des jeunes et d'amorcer une relation, en particulier ceux qui n'ont pas pu exprimer des demandes d'aide,*

Des passages quotidiens devant les lycées à des heures précises permettent aux médiateurs de créer un contact régulier avec les groupes de lycéens. L'équipe peut dans la journée effectuer des parcours qui intègrent les lieux où peuvent se regrouper les lycéens : parcs, city stade, rues adjacentes, gares, snacks.

Le travail de rue se fait généralement en binôme ce qui évite l'isolement du médiateur et permet un regard croisé sur la pratique professionnelle des uns et des autres et sur l'environnement (observation et réactivité).

Le médiateur social doit être à l'écoute de ses interlocuteurs, il doit les informer, les orienter. Le médiateur social doit également faire preuve d'une certaine autorité lorsqu'il s'agit de rappeler la loi ou les règles.

- *De tisser et de maintenir un lien social avec les lycéens*

La présence sociale s'inscrit sur du long terme, elle nécessite pour sa réussite, continuité et régularité des interventions.

La présence régulière et adaptée du médiateur dans cet espace social lui permet d'entrer en contact et de tisser des relations avec les lycéens et les différents acteurs impliqués. En pratiquant un « aller vers » un groupe et/ou un lycéen, le médiateur se met en posture d'écoute active afin de favoriser une communication qui lèvera les incompréhensions. Le maintien du lien par des échanges répétés et successifs, par une meilleure connaissance de chacun (présentation de notre service, déontologie du médiateur) construit une relation de confiance et la renforce. Cette présence active et ses échanges permettent très souvent de désamorcer les tensions ressenties et d'éviter les conflits, de faire de la prévention et d'orienter selon les besoins.

- *D'observer et d'évaluer les besoins, les potentialités du public visé et ensuite d'échanger sur ces observations avec les partenaires*

A partir de supports relationnels, le médiateur contribue à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention. Ces actions sont le fruit d'une réflexion initiée par les observations et les constats recueillis pendant les temps de présence sociale. Les médiateurs sollicitent les partenaires selon les situations et les projets à élaborer.

Ce mode d'intervention représente l'essentiel de notre travail en termes de temps et de pratique.

Cette année a vu l'agrandissement de notre territoire d'intervention : trois lycées ont été ajoutés dont deux sur deux communes non couvertes par notre service : les lycées de Briançon et Barcelonnette (cité scolaire). Nous avons dû effectuer un mini diagnostic de territoire : tour d'horizon des acteurs et partenaires potentiels, présentation de notre service aux acteurs ayant des objectifs communs, repérage des lieux de regroupement des lycéens, caractéristiques du public.

Ces constats qui découlent de la présence sociale nécessitent une démarche de recherche de mise à jour sur certaines notions et dispositifs existants ou nouveaux. De plus, les médiateurs bénéficient de temps d'information ou de formation, ainsi ils acquièrent de nouvelles compétences qui viennent compléter une palette d'outils utiles aux réponses à apporter.

Les problématiques sur lesquelles nous agissons

C'est une année fortement marquée par la crise sanitaire que nous venons de traverser, faite de beaucoup d'incertitudes et de ruptures dans les habitudes auxquelles chacun a dû faire face avec plus ou moins de difficultés.

Les lycéens se sont plus confiés à nos équipes et de nombreux questionnements et d'angoisses ont été exprimés ou ressentis.

Les établissements ont, pour la plupart, fonctionné en hybride, en alternant cours en présentiel et cours en distanciel selon le niveau. Ce fonctionnement a creusé plusieurs inégalités dont l'exclusion numérique liée à la ruralité ou le manque d'accès à l'outil informatique. Sur tous les territoires, le service de médiation socio-éducative de l'ADSEA 04 a distribué une vingtaine d'ordinateurs portables pour soutenir des lycéens dans le besoin.

Les jeunes ont très souvent exprimé leurs difficultés à suivre les cours à la maison en mentionnant différentes raisons : nombreuses tensions intra-familiales, difficultés de concentration et d'organisation dans le travail scolaire, incompréhension dans certaines matières, perturbation du rythme quotidien, mauvaises conditions liées au numérique, ...

Les annonces successives et parfois vécues comme contradictoires du gouvernement, et notamment les incertitudes quant aux examens ont amplifié davantage les angoisses des jeunes déjà touchés par la période d'adolescence qu'ils traversent.

Ceci a fortement contribué à l'aggravation des difficultés scolaires, à la dégradation du lien social et à l'augmentation des phobies scolaires. Nous notons sur l'ensemble des territoires d'intervention un grand nombre de décrocheurs scolaires.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les différents partenaires (mission de lutte contre le décrochage scolaire, CPE, ...), participé à de nombreuses instances (groupe de prévention du décrochage scolaire, plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, ...) mais le constat est partagé par l'ensemble des professionnels.

Il est à noter également que très peu d'actions collectives et de prévention ont pu être proposées par les différents acteurs et que la plupart des lieux fréquentés par les jeunes ont été fermés de nombreuses semaines, au sein des établissements (foyers, salle de sport), mais aussi en extérieur (infrastructures et clubs sportifs, culturels et de loisirs).

Ceci a renforcé le sentiment de désœuvrement et d'oisiveté chez certains et nous avons remarqué une hausse des incivilités, une augmentation des addictions et des conduites à risques :

- Occupation du territoire dans des espaces publics et privés qui a engendré une dégradation de l'environnement (déchets sauvages liés au snacking et consommation de produits).
- Augmentation des tensions entre riverains et lycéens liés à des nuisances sonores, des consommations de produits, des squats dans les cages d'escaliers. Les habitants eux même excédés par cette crise sanitaire ne semblent plus pouvoir trouver de mots pour exprimer de manière adaptée leurs mécontentements. Notre présence quasi

quotidienne apaise quelque peu les relations mais nous remarquons quand même que le dialogue entre eux est rompu et que les propos sont de plus en plus virulents. Malgré cela, et notamment depuis septembre dernier, nous avons été témoins de plusieurs altercations entre lycéens et riverains et nous remarquons qu'elles sont de plus en plus fréquentes et violentes.

- En journée, forte consommation d'alcool chez les jeunes (de plus en plus jeune),
- Consommation de drogues en hausse
- Prises d'anxiolytiques inquiétantes et augmentation des passages à l'acte (tentatives de suicides, anorexie, boulimie, ...)
- Mauvaise hygiène alimentaire, beaucoup de snacking (organisation proposée de la restauration scolaire a poussé les jeunes hors établissement car ils disent vouloir souffler, enlever le masque et éviter les longues files d'attentes)
- Surexposition aux écrans (suivi des cours en distanciel ajouté au usages quotidien des écrans, réseaux sociaux, jeux vidéo, films, ..)

Nous pouvons enfin affirmer que par rapport à l'an dernier, nous avons senti sur chaque territoire un climat de tension qui a pris de l'ampleur au fil de l'année avec l'émergence de situation conflictuelles et des passages à l'acte plus nombreux et parfois plus violents.

Nous tenons à préciser que ces problématiques étaient déjà perçues sur les différents territoires, mais il nous semble que la crise sanitaire les a amplifiées et accélérées.

Dans ce climat de mal être, les médiateurs ont tout au long de l'année beaucoup écouté et soutenu les jeunes pour tenter de les mobiliser, pour préserver leur santé et garantir la poursuite de leur scolarité. Toutefois, nous nous sommes aperçus à plusieurs reprises que nos réponses préventives intervenaient souvent trop tard et que notre intervention était plutôt une réduction des risques. Nos discours et nos accompagnements ont été davantage tournés vers l'information et l'orientation vers des partenaires spécifiques (Maison des Adolescents, CSAPA, ...). Nous avons également pris le temps chaque semaine d'échanger en équipe sur nos pratiques et nous nous sommes efforcés de mettre à jour régulièrement nos connaissances théoriques en participant à des formations ou colloque et en assurant une veille professionnelle afin d'alimenter et d'enrichir les échanges avec les lycées.

Enfin, nous avons proposé et élaboré des projets ciblés selon les problématiques et les territoires afin de maintenir tout de même une dynamique de prévention.

Cette année encore, et suite à nos constats d'une augmentation de tabagisme chez les jeunes, nous avons souhaité en novembre renforcer notre action de prévention en participant à la campagne nationale et locale #MoisSansTabac, d'aide à l'arrêt du tabac. Nous nous sommes rapprochés du Comité Départemental d'Éducation pour la Santé 05 afin d'obtenir des informations et des outils. Nous avons ensuite échangé avec les infirmier(e)s du lycée et déposé des kits d'accompagnement à l'arrêt du tabac à disposition des lycéens dans les infirmeries des différents établissements. Aux abords des lycées, nous avons discuté de nombreuses fois avec les jeunes de cette campagne de prévention. Certains tentent de faire ce « challenge », ils se confient sur leurs difficultés et leurs envies ; nous les soutenons et les

encourageons sur leur lancée, ce qui a également pour effet de consolider nos liens ou bien d'en créer avec d'autres.

Dans l'objectif de mieux saisir la problématique du harcèlement scolaire et de pouvoir intervenir en cohérence avec nos partenaires nous avons entrepris d'élaborer un outil, support à notre analyse des situations, issus des travaux référencés par le ministère de l'Education Nationale. Il s'agit d'abord de s'approprier la notion de harcèlement et de harcèlement en milieu scolaire. Les deux équipes départementales ont participé à cette réflexion. Puis nous nous sommes intéressés aux travaux effectués par les élèves des lycées de nos deux départements. Enfin une grille de lecture adaptée à notre mode d'intervention a été construite sous forme d'un tableau.

Sur certains territoires, nous avons pu constater que le service est peu connu et/ou à une image erronée. Par ailleurs nous savons que les lycéens font usage facilement et quotidiennement des réseaux sociaux. Ces réseaux sont un moyen de communication, d'expression et de partage d'information très utilisé par les « jeunes ». Ainsi nous souhaitons tirer profit de cette plateforme afin de compléter la présence sociale sur le terrain.

Nous avons choisi d'utiliser Instagram comme outil de communication supplémentaire avec objectifs principaux : centraliser, relayer, multiplier les infos concernant notre service et celles de nos partenaires.

Le partenariat

Nos partenaires sont prioritairement des acteurs ayant au moins un objectif commun en direction du public lycéen. La construction d'un lien privilégié nous permettra de proposer un accompagnement adapté à une situation rencontrée et de coconstruire des actions individuelles et collectives.

Chaque année nous formalisons un partenariat privilégié avec les lycées, acté par la signature d'une convention. Ce partenariat s'illustre par des échanges informels (devant le lycée, à la loge, par téléphone ou par mail, ...), ou bien formels dans des instances telles que GPDS, CESC, cellules de veille, CVL. Ces temps d'échanges nous permettent de confirmer ou infirmer nos observations respectives et dans la mesure du possible d'envisager ensemble des réponses aux problématiques soulevées. Quelques soient les constats posés, les acteurs concernés renforcent leur vigilance et adaptent leurs moyens d'action. Ces derniers peuvent prendre la forme de projets et/ou d'accompagnement individuel d'un lycéen vers un professionnel des établissements scolaires (Assistante Sociale, CPE, infirmière, psychologue, Education Nationale, ...) ou vers un partenaire extérieur.

Tout au long de l'année, nous développons notre partenariat avec des acteurs ciblés afin de :

- Orienter selon la problématique du jeune en s'assurant de l'existence du lien
- Elaborer des projets
- Acquérir de nouvelles compétences
- Informer les jeunes de leurs droits et l'accès aux dispositifs qui leurs sont dédiés (santé, scolarité, loisirs et culture).

Sur chaque territoire, nous maintenons une dynamique en étant régulièrement présent à différentes instances telles que les Conseils Intercommunaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance, Cellule de veille, Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, Lors de ces occasions, nous ne manquons pas de rappeler nos missions et notre champ d'intervention mais également d'exposer nos constats de terrain. Cette participation nous permet d'avoir une vision plus globale des problématiques et les dispositions de chacun pour tenter d'y répondre. Lorsque nous prenons connaissance d'un dispositif à destination des jeunes, nous nous efforçons d'en prendre connaissance et d'établir un lien avec l'opérateur.

Par exemple, sur le territoire de GAP, nous avons mis en place un temps d'échange régulier avec la prévention spécialisée, la mission locale jeune (dispositif invisible), mission de lutte contre le décrochage scolaire. Nous invitons régulièrement des acteurs spécifiques pour expliquer nos missions respectives (promeneurs du net, service politique de la ville, conseil jeunes consommateurs, ..).

Grâce à cette dynamique, nous avons cette année participé à différentes rencontres partenariales :

- Formation intervention et évaluation en crise suicidaire, proposée par le CODES 05
- Formation sur le cyber harcèlement dispensée par Urban Prod
- Formation sur le Repérage Précoce et l'Intervention Brève (RPIB), l'orientation et l'accompagnement des personnes ayant des problématiques d'addiction avec ou sans produit proposée par le CSAPA Nord et le CSAPA Sud des Hautes Alpes
- Information et mise à jour sur les produits et les consommations à risques CAARUD 04
- Sensibilisation au respect de la laïcité, la problématique de l'extrémisme et des radicalisations violentes proposée par le Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de Manosque, avec le soutien de la Préfecture
- Colloque "Quelle éducation pour une jeunesse engagée contre les violences et les embrigadements"
- et conférence gesticulée intitulée "Radicalement Ado" de Séraphin Alava.

Conclusion

Les équipes mobiles, en place depuis maintenant plus de 3 ans, ont apporté au PRMSE initial une précieuse permanence de présence. La régularité est en effet un ingrédient essentiel dans la construction et l'entretien du lien, tant avec les lycéens qu'avec les équipes des lycées. Ils ont pu, en plus des lycées ciblés, assurer une veille sur l'ensemble du territoire. Ils constituent par ailleurs un repère et une référence pour les apprentis qui, par le jeu de l'alternance, perdent de vue régulièrement le terrain.

Les restrictions en matière de regroupement ont empêché cette année que soit travaillée la dynamique d'équipe en réduisant drastiquement les temps d'échanges et de communication. Cette absence d'espace a rendu plus difficile le maintien de la cohérence dans un contexte qui à plusieurs reprises est venu interroger le sens de l'action (lycéens absents des abords, lycées inaccessibles, suspension du marché ...). Le renfort par des 3 binômes de janvier à juin a

permis de compenser l'absence des apprentis partis en stage, et d'étendre le dispositif à des lycées éloignés (Barcelonnettes et Briançon) dont les chefs d'établissements et les équipes se sont montrés très accueillants et ont confirmé l'intérêt de notre présence. Ce renfort a été confirmé par la constitution d'un nouveau binôme l'année scolaire 2021/2022 sur Embrun.

Les équipes ont su accueillir ces nouveaux collègues qui se sont montrés particulièrement efficaces dans la création de lien et dans l'appréhension de nouveaux territoires.

Concernant les problématiques, l'ADSEA 04, consciente des compétences spécifiques dont ont besoin les médiateurs au quotidien pour pouvoir faciliter les échanges avec les lycées et être force de proposition sur les réponses à apporter, a ajouté à la fiche de poste la nécessité pour chaque médiateur, de participer à des temps de sensibilisation (colloques, manifestations, réunion interservices ...) sur les problématiques rencontrées. Cette possibilité permettra d'augmenter leur capacité de compréhension des situations individuelles et collectives, et renforcera l'appartenance au réseau local et la connaissance mutuelle des acteurs. Nous veillerons à rendre possible ces participations à la réflexion et à l'élaboration interinstitutionnelle des partenaires de chaque territoire, qui permettront une meilleure qualité de notre prestation, en tenant compte de nos engagements quantitatifs, qui garantissent le maintien de la régularité de présence, essentielle à nos yeux.

La question de la gestion du conflit en temps réel est par exemple une thématique que nous souhaitons approfondir afin de mieux y répondre.

Nous organiserons également le travail pour retrouver des espaces d'échanges et de discussion dans plusieurs dimensions : à l'échelle territoriale (celle-là ne s'est jamais interrompue !), mais également départementale, en alternant les temps d'échange sur la mission au quotidien et des temps d'élaboration autour des pratiques, de la mission, du positionnement... A ce titre, un temps de travail avec une psychologue sera initié dès septembre en interne, et nous nous rapprocherons également du réseau France Médiation pour favoriser la rencontre d'autres équipes et nous nourrir d'autres expériences.

La conciliation de ces différents temps sera rendue possible par l'annualisation du temps de travail des équipes de médiateurs, qui permettra prochainement d'augmenter la durée hebdomadaire de travail durant les périodes scolaires. Cette perspective montre à quel point l'ADSEA 04, à tous les niveaux, est engagée dans ce dispositif, qui a pris une place essentielle dans le Projet Associatif.

Nous pensons également que le service peut jouer un rôle dans la construction et la mise en œuvre de mesures de responsabilisations au sein des établissements où elle est peu utilisée, souvent pour des questions de temps. Situé physiquement et symboliquement dans l'intervalle entre le dedans et le dehors, nous sommes idéalement placés pour faciliter le maillage partenarial que cette mesure nécessite, en lien avec les établissements, et favoriser ainsi l'augmentation des accueils possibles dans ce cadre. Enfin, notre expérience nous conduit aujourd'hui à dire que notre présence régulière au sein d'instances telles que les GPDS ou les CESC ont un vrai impact sur notre efficacité : meilleure connaissance mutuelle, meilleure connaissance du fonctionnement de l'établissement, meilleure compréhension des situations individuelles, partage d'analyses ...

Notre participation ponctuelle (mais régulière !) à ces espaces permet véritablement de garantir une cohérence entre l'intérieur et l'extérieur. Nous proposerons dès la rentrée à l'ensemble des chefs d'établissement de nous rendre disponibles afin d'augmenter cette participation.

François Bouyala
Chef de service médiation éducative

Le service accompagnement social du FAJ



Introduction

Le dispositif de Fond d'Aide aux Jeunes est un dispositif du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence qui est porté par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les bénéficiaires de ce Fond sont les jeunes âgés de 18 à 25 ans (jusqu'au 26ème anniversaire).

Ils doivent être français ou étrangers en situation régulière et résider dans le département des Alpes de Haute-Provence.

La commission FAJ du Conseil Départemental reçoit les demandes, les étudie et décide de répondre favorablement ou non à la demande qui doit être motivée par la demande d'un prescripteur (La mission locale prescrit 80% des demandes) et de la demande du jeune adulte.

Ce dispositif permet les aides suivantes :

- Financières : destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.
- Un accompagnement social par un éducateur dans toutes les démarches du projet social et d'insertion du jeune.

Le service du FAJ de l'ADSEA 04

Par délégation du Conseil Départemental, l'ADSEA 04 est missionnée pour la mise en place de l'Accompagnement Social du Fond d'Aide aux Jeunes.

Ce service est constitué de deux accompagnatrices sociales FAJ, éducatrices spécialisées diplômées.

Chaque professionnelle à un secteur d'intervention, le département est divisé en deux parties : Nord et Sud.

Leurs bureaux sont situés dans les locaux des services de Prévention Spécialisée de Digne-Les-Bains (secteur Nord) et Manosque (secteur Sud). Cette mutualisation permet un travail de lien et d'information avec les équipes de la Prévention Spécialisée.

Aux moyens d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable et d'un véhicule de service mutualisé entre chaque accompagnatrice permet une grande mobilité.

Les bureaux des accompagnatrices du FAJ se situent dans un local partagé avec le service de prévention.

Les zones d'intervention

Les interventions se font sur tout le département.



Les missions

Règlement intérieur FAJ

« **L'accompagnement social** s'attache à aider le jeune en difficulté, et à sa demande, à accéder à son autonomie.

Il est accordé pour une durée maximum de 6 mois à l'issue de laquelle un bilan sera établi par le travailleur social. Il pourra être renouvelé à la demande du jeune après avis du travailleur social, de la commission et de la décision favorable du Président du Conseil Départemental ou son représentant. »

Les objectifs de cet accompagnement s'inscrivent dans la réalisation d'un accompagnement humain à toutes démarches nécessaires, à l'élaboration et à la mise en place d'un projet d'insertion. Concrètement, l'accompagnement dispensé consiste à cheminer avec la personne en tenant compte de ses besoins dans la globalité de son parcours de vie.

Au sein du FAJ, le parcours de chaque jeune permet un travail sur sa propre autonomie. En travaillant ses difficultés, il lève les freins qu'il rencontre et qui rend son évolution difficile.

Les accompagnements auprès des jeunes sont basés sur une demande initiale du jeune et sur des objectifs posés en commun entre le jeune et le prescripteur. Les constats et objectifs sont inscrits dans la demande initiale du prescripteur.

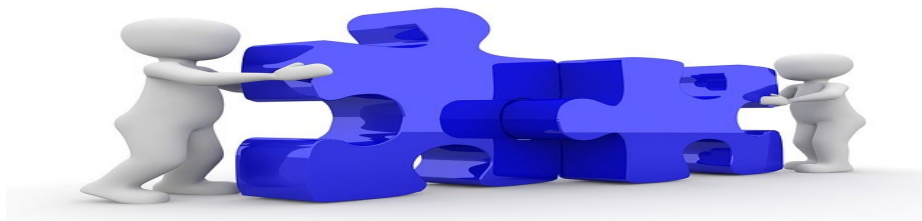
Les objectifs généraux de l'accompagnement social sont

- La mise en place d'un accompagnement individualisé et adapté, où les accompagnatrices hiérarchisent les priorités en fonction des demandes du jeune, de ses besoins et des difficultés qu'il rencontre.
- Accompagner le jeune vers une autonomie et lui donner accès au droit commun avant l'échéance de la mesure.
- Établir un lien permanent avec les partenaires présents sur le territoire intervenant dans différents domaines.

L'accompagnement social et ses valeurs

Chaque accompagnatrice porte un regard bienveillant sur chaque situation et construit une dynamique relationnelle avec chaque jeune accompagné qui tend à :

- Créer un lien de confiance.
- Accompagner et soutenir le jeune dans ses choix.
- Une écoute, et le respect de chaque projet.
- Construire ensemble.
- Une prise en compte des compétences et des capacités du jeune.
- Valoriser les avancées, et soutenir en cas d'échec.



Mode de fonctionnement

Les éducatrices spécialisées interviennent sur deux zones géographiques différentes. Chacune d'elle est à mi-temps. Un travail commun et de relais est nécessaire pour que le suivi des jeunes se fasse sans interruption. Elles sont en capacité de maintenir le suivi car un accès commun au dossier est possible et les informations sont transmises grâce aux outils de communication numérique.

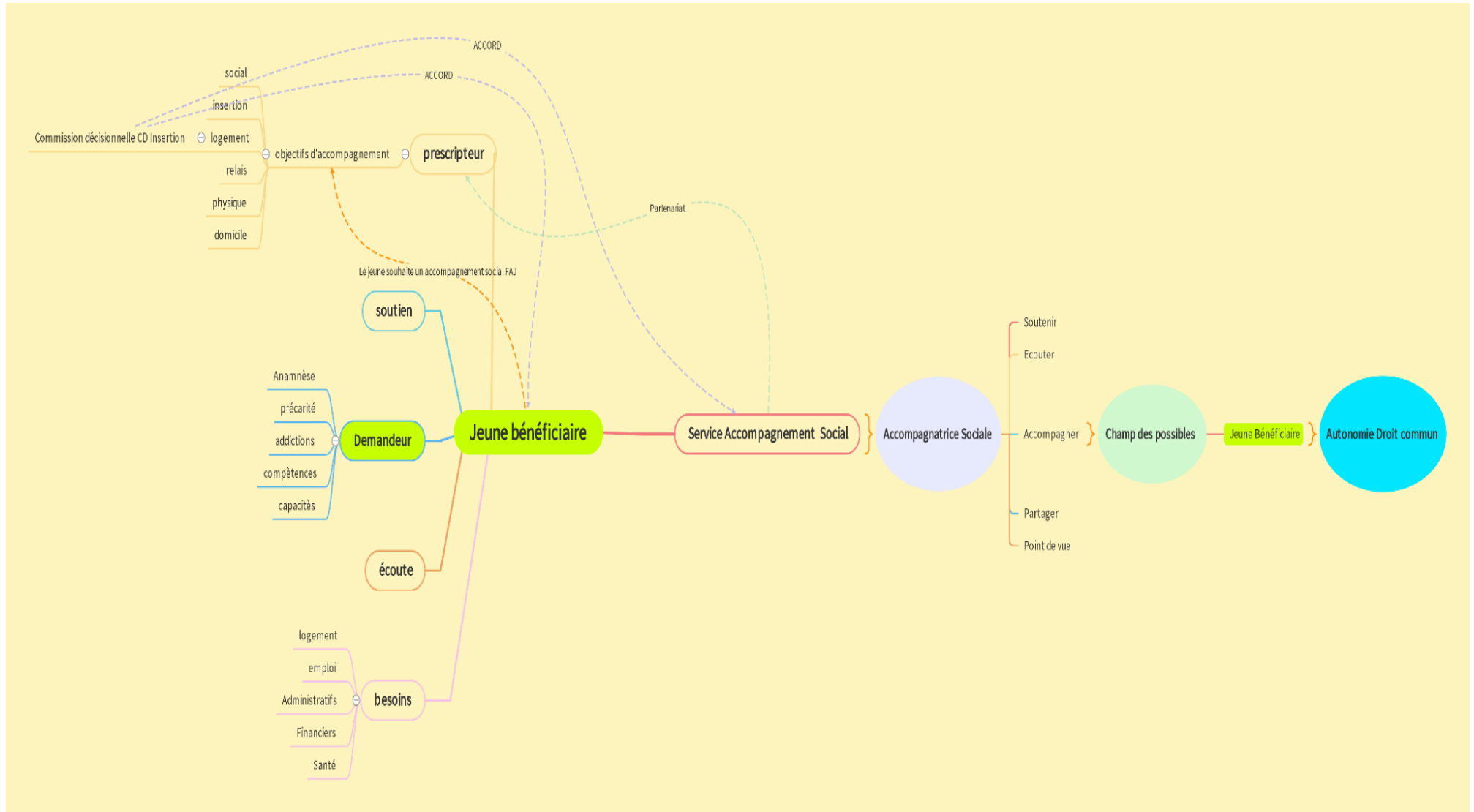
Cette année, le service s'est doté en fin d'année 2021, d'un nouveau logiciel de recueil de données « interconsult ». Il permet, selon le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, de stocker des informations essentielles au suivi de chaque accompagnement. Cet outil numérique permettra une fois la période d'adaptation de l'équipe passée une meilleure transmission des informations.

Les entretiens et rencontres peuvent se faire dans les locaux de l'ADSEA 04, au domicile des personnes accompagnées, dans un endroit informel. L'accompagnement social permet la mobilité grâce au véhicule du service. Il est un outil indispensable dans notre département où la mobilité reste une des difficultés majeures rencontrées pour chacun des jeunes adultes accompagnés. Cette aide à la mobilité permet de soutenir les demandes et besoins des personnes tels que l'accompagnement à un entretien professionnel, visite d'appartement, aide à l'ameublement, convocation à l'Office français de l'immigration et de l'intégration à Marseille....

Selon les demandes du jeune, l'accompagnatrice se rend disponible et peut être présente lors de rendez-vous, d'entretiens...

L'accompagnement est possible entre 8h et 19h, en s'adaptant aux horaires et au projet du jeune.

En cas de conflit ou de situations d'incompréhension, les accompagnatrices ont pour mission de faire liant ou d'être le tiers afin d'apaiser les relations entre le jeune et son interlocuteur.



Le public

Les jeunes adultes de 18 à 25 ans révolus font une demande d'accompagnement social sur 6 mois auprès d'un prescripteur.

Les accompagnatrices interviennent majoritairement auprès d'un public masculin. Cette année, nous avons vu le nombre d'accompagnement de jeunes femmes augmenter. Nous avons pu constater que l'objectif premier de l'accompagnement social du FAJ de ces jeunes femmes est la recherche d'autonomie et d'indépendance.

Répartition par genre en 2021



Les jeunes sont issues de différents milieux, sans domicile, hébergés par le SIAO, sans emploi, en recherche de logement, ayant des difficultés financières, demandeurs d'asile ou ancien mineurs non accompagnés, sans ressources, sans famille, en marge de la société de par leurs difficultés.

Cette année, le service a accompagné 3 jeunes adultes en situation de handicap avec un reconnaissance RQTH (reconnaissance de qualité de travailleur handicapé). Des liens partenariaux avec la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, Emergence, CAP Emploi.

Les actions individuelles

Les accompagnatrices sociales partent des besoins et demandes de la personne accompagnée confrontée au principe de réalité.

L'intervention se situe essentiellement dans l'écoute, l'échange, l'apport de conseils ou sur tout autres questions touchant principalement à l'entrée dans la vie adulte, l'accès à l'autonomie et les freins rencontrés. Les personnes orientées vers le dispositif FAJ ont besoin en priorité d'accompagnement dans les démarches administratives qui montrent souvent des difficultés dans la compréhension et/ou expression de la langue française ainsi que dans le fonctionnement institutionnel. Nombreux ne comprennent pas le sens des courriers ou demandes qu'ils reçoivent et sont en difficulté pour y répondre. Le service de l'accompagnement social du FAJ les soutient vers une compréhension de ce qui est écrit, dans

le traitement des dossiers et dans l'élaboration des réponses (rédaction de courrier). Il permet d'informer les personnes sur la fonction et rôle de chaque organisme ou dispositif. Il accompagne ou oriente suivant le degré d'autonomie, vers les dispositifs ou partenaires nécessaires à la construction du projet du jeune et ses besoins.

Un travail de facilitation des tâches administratives est possible grâce à la connaissance des partenaires, par accompagnatrices ; grâce au maintien des liens et la maîtrise des démarches dans le droit commun ; grâce à l'accès à des professionnels de par leur culture professionnelle, leur réseau et la veille en rapport avec les pratiques professionnelles, l'évolution des textes de loi, les nouveaux dispositifs ou les modifications de fonctionnement institutionnel.

Le travail de maintien du lien avec les partenaires permet un travail ciblé grâce à la connaissance du territoire, des dispositifs mis en place et à la mobilisation des réseaux des accompagnatrices.

Chaque accompagnement doit être orienté vers le droit commun avant la fin de la mesure pour donner la possibilité au jeune de pouvoir demander de l'aide ou du soutien en cas de questionnement ou de nouvelles difficultés.



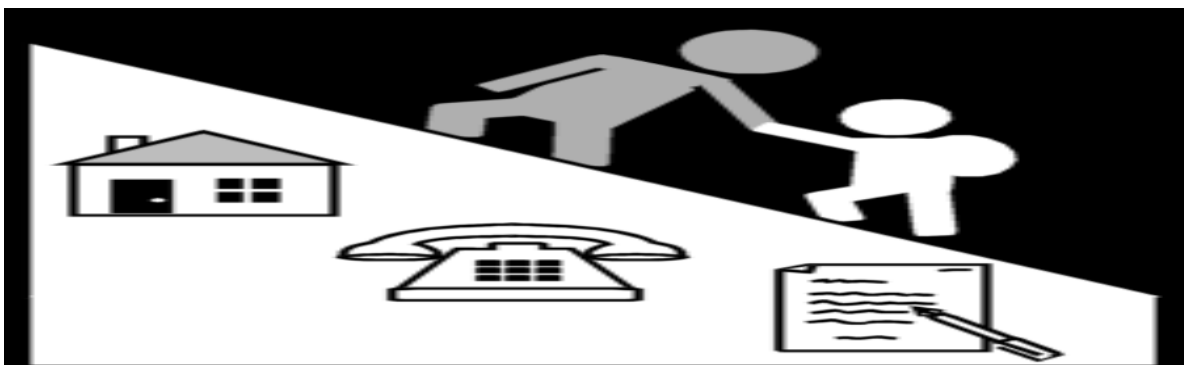
Cette photo par Auteur inconnu est soumis à la licence [CC BY-SA](#)

Suite au confinement et à la pandémie

Les jeunes ont subi le choc de la rupture de lien social, auquel s'est ajouté celui de se retrouver sans ressources et sans aide. La crise sanitaire a accentué la pression inégalitaire au sein même de cette génération, déjà marquée par une forte compétition sociale.

« Les jeunes font leur monde dans cette crise gigantesque et ils subissent non seulement la précarité générale, mais leur précarité propre. Brusquement, ils sont arrêtés dans leur recherche de la vie. »

Edgar Morin



Cette photo par Auteur inconnu est soumis à la licence [CC BY-NC](#)

La souffrance et l'errance

Le constat est que chaque profil de jeune est différent. Cependant, les jeunes européens sortant de multiples placements sont dans des conduites addictives où le lien social est compliqué.

La construction d'un projet de vie ou professionnel est complexe, ils sont souvent en errance, se débrouillent pour être logés suivant les saisons mais la relation à l'autre est souvent conflictuelle voire violente. Ils se nourrissent en faisant des gâches ou la manche. La proposition de trouver un hébergement d'urgence ou en service d'accueil intégré et d'orientation les fait fuir car ils y retrouvent des conduites addictives et de violences qui les renvoient à leurs propres souffrances. Malgré les moyens ou les solutions trouvées, ils parviennent difficilement à "poser leurs valises", afin d'être disponibles à l'élaboration d'un projet leur permettant d'avancer et construire leur vie.

Ils accumulent les dettes et ne réalisent pas les démarches administratives pour la mise à jour de leur situation.

Ces jeunes en grande souffrance peuvent être dans un handicap social : marginalité, errance, addictions et mensonges, ils construisent leurs propres réalités.

*"Le **handicap social** est une forme de handicap caractérisée par « des difficultés de communication et de compréhension des codes sociaux qui entravent les capacités d'insertion dans la société ». M. L. Lopez définit les handicapés sociaux comme des personnes atteintes de « cécité culturelle », et socialement dévalorisées. "*²

Le constat du service est que les interventions auprès de ces jeunes complexes sont souvent voués à l'échec car notre présence ne répond pas à leurs besoins immédiats et urgents. Leur temporalité ne correspond pas à l'accompagnement par le service malgré la souplesse et la disponibilité dans les propositions d'intervention.

2

https://fr.wikipedia.org/wiki/Handicap_social#:~:text=Un%20handicap%20social%20est%20une,'insertion%20dans%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9%20%C2%BB.

Un nouveau dispositif d'hébergement

Notre département ne possède pas de foyer de jeunes travailleurs ou de résidence sociale ce qui impacte l'accompagnement proposé. Le temps accordé à cette recherche est nécessaire mais reste trop conséquent.

Un dispositif proposé par habitations de haute Provence (H2P) permet aux jeunes de pouvoir intégrer un appartement en colocation, en contrepartie, ils doivent donner de leur temps personnel 2 à 3h par semaine en soutien à une personne.

Les jeunes sont soumis à des démarches administratives pour intégrer ce logement et leur dossier passe en commission.

Cela va faciliter l'accès à l'hébergement pour les jeunes en apprentissage, en formation ou volontaire en service civique et permettre d'accéder à l'accompagnement social du FAJ adapté aux réelles difficultés de chaque jeune.

Activité annuelle 2021

Quelques chiffres...

	2021
Mouvement global	29
Présent 1er du mois	13
Nouveaux accompagnements	18
Renouvellements	10
Fins d'accompagnements	11
Présent fin de mois	20
Nombre d'individus	29

Perspectives

Travail de communication sur le territoire :

apporte la meilleure connaissance possible de l'accompagnement social du FAJ, à tous les partenaires du territoire, prescripteurs, bailleurs sociaux, et tous dispositifs en lien avec le public que nous pouvons accompagner. L'équipe participe aux diverses réunions partenaires organisées par le Conseil Départemental ou par des partenaires sociaux.

Activités collectives :

Une réflexion est menée par l'équipe sur une offre de service en collectif pour permettre de travailler le lien social et rompre l'isolement constaté chez de nombreuses personnes accompagnées par le service, à travers l'organisation de sorties culturelles ou café et/ou repas discussion ou chantier avec des service de l'ADSEA 04.

Cette réflexion est aussi en lien avec la réforme de l'évaluation interne sur la participation du public : faire participer les jeunes accompagnés à des projets avec les partenaires :

- donner la parole aux jeunes sur le dispositif et le service
- Permettre à la personne d'être actrice de son parcours ;
- Donner le pouvoir d'agir de la personne ;
- Apporter le respect des droits fondamentaux ;
- Accéder à une approche inclusive des accompagnements ;
- Engager une réflexion éthique des professionnels.

Marie-Béatrice BARILLERE

Cheffe de service prévention spécialisée, accompagnement social du FAJ, ATPE

Le service Aide au travail personnel de l'enfant



Cadre d'intervention

Le service d'**Aide au Travail Personnel de l'Enfant (A.T.P.E.)** agit dans le cadre du CLAS "Contrat Local de l'Accompagnement à la Scolarité ».

Ce dispositif est mis en place par la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes de Haute Provence.

Il permet à L'A.T.P.E de proposer un service aux enfants et aux jeunes de Manosque où l'objectif principal de l'équipe est de mettre en place les appuis et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école. Mais aussi de créer les conditions favorables à leur développement et à leur épanouissement dans l'intégralité de leurs environnements.

Le service A.T.P.E apporte aujourd'hui une réponse adaptée au territoire de Manosque pour soutenir les enfants dans leur rapport à l'école et au travail scolaire par la mobilisation d'une pédagogie dite « de détour », afin d'accéder à la dimension du soutien à la parentalité pour les familles.

L'équipe de l'A.T.P.E est composée d'une coordinatrice, de deux volontaires en service civique et de 16 bénévoles.

En s'engageant au sein du service d'Aide au Travail Personnel de l'Enfant, l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA 04 et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

Les parents et les enfants bénéficient d'une intervention dans nos locaux ou à domicile, sans contrepartie financière. Les familles s'engagent à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement lors de la signature d'un contrat moral et inscrivent leur(s) enfant(s) pour la période scolaire entière de septembre à juillet.

Nos missions, nos objectifs



L'ensemble des actions de l'A.T.P.E est destiné en priorité aux enfants pour lesquels un besoin d'accompagnement dans le suivi de la scolarité a été identifié par les familles et en lien avec les enseignants.

Les salariés, les volontaires en service civique et les bénévoles contribuent :

- Au développement personnel de l'enfant,
- A sa valorisation,
- A sa socialisation,
- A la responsabilisation de la famille.
- A créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs
- A l'organisation et la méthodologie,
- A travailler sur les apprentissages,

- A conduire à un minimum d'autonomie,
- A favoriser la communication au sein de la famille
- A mettre en place les conditions nécessaires au travail sur la parentalité avec les parents



Les bénévoles, leurs engagements

Cette année, 16 Bénévoles œuvrent pour les jeunes. Cela représente 2380 heures d'accompagnements sur l'année scolaire 2020-2021. Depuis plus de 6 ans nous accueillons également l'aide précieuse de deux volontaires en service civique.

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel.

Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire à laquelle il adhère.

Ses actions ne se limitent pas à une aide aux devoirs et à des méthodes de travail mais s'inscrivent dans une relation pédagogique au sens large. Il participe à une réflexion pour favoriser le développement d'outils adaptés à chacun.

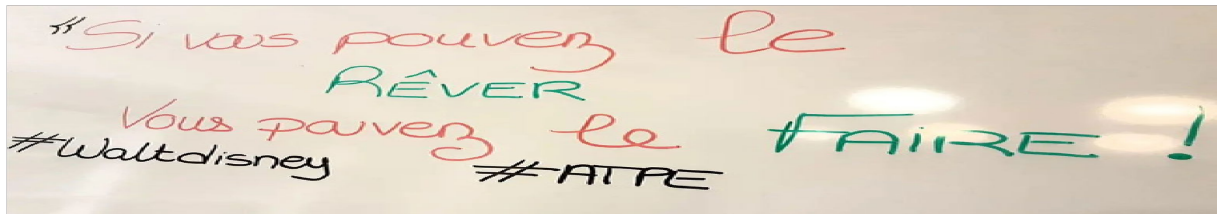
En ce sens, il joue un rôle de personne ressource qui agit pour favoriser la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

L'ADSEA 04, par la mise en place du service ATPE apporte aux bénévoles la possibilité d'inscrire leurs actions dans un cadre et au sein d'une structure dont ils ont besoin afin d'éviter l'isolement ou confronté à des difficultés liées à la problématique d'une famille.

Ainsi, l'association lui offre un cadre d'intervention et les moyens de s'exprimer, de relativiser et de travailler à partir d'objectifs définis.

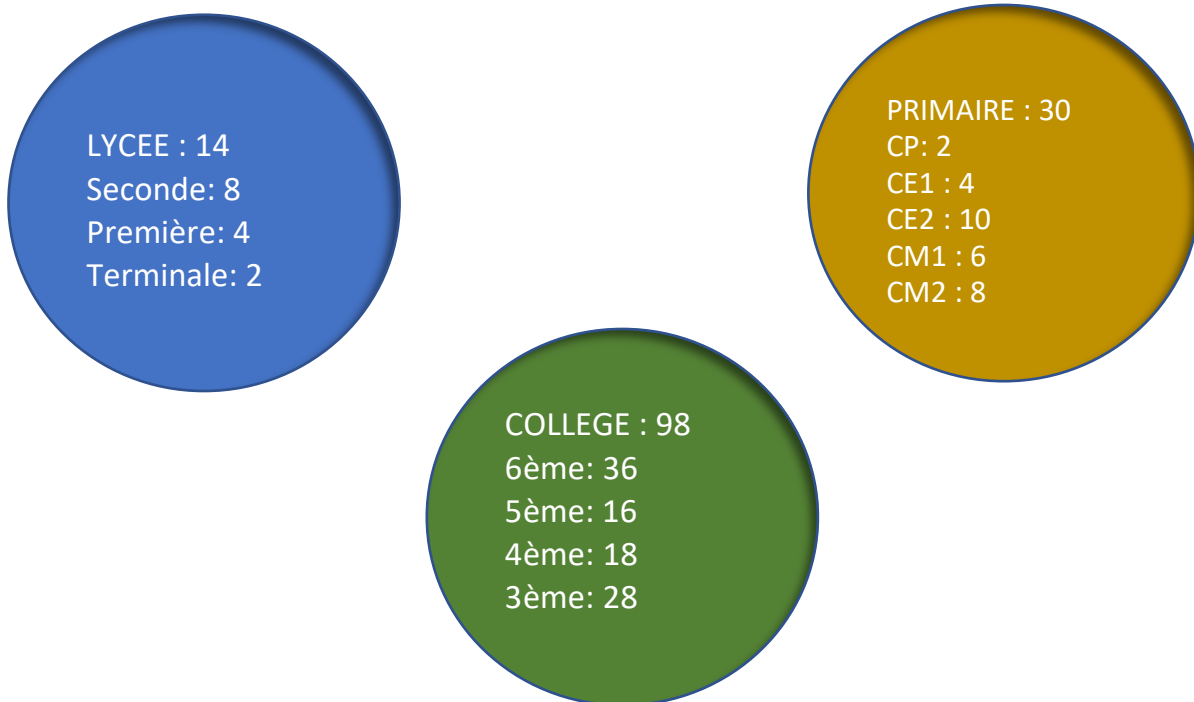
Pour retenir les grandes lignes de son engagement, il est important de rappeler que son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours scolaire de l'enfant.

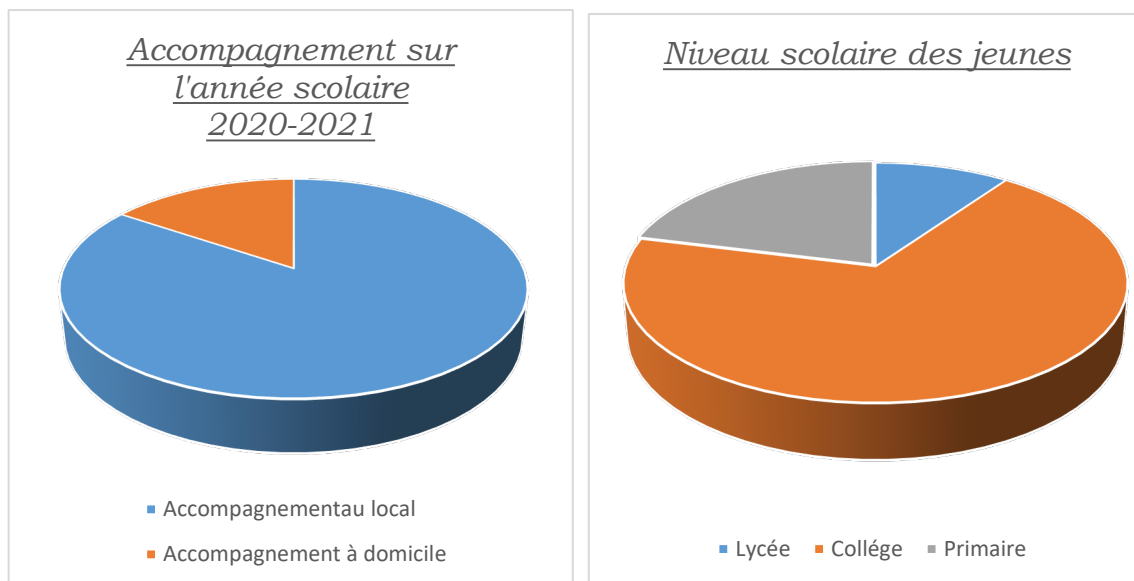
Enfin, le bénévole recherche activement à associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.



Les jeunes

142 jeunes ont été accueillis au local ou à domicile sur cette année scolaire 2020-2021





Sur cette année scolaire 2020-2021, nous avons eu très peu d'enfants en liste d'attente car des places se sont libérées en cours d'années dues aux différents rythmes et parcours scolaire (Bac, centre de formation pour apprentis, période de stage, non-respect du contrat d'engagement) mais également à cause du COVID.

Nous avons pu mettre en place des petits groupes sur la semaine pour respecter les restrictions sanitaires. Le nombre de place était limité à 4 jeunes par heure mais toujours encadré par deux personnes bénévoles ou volontaire en service civique. La journée du mercredi reste principalement réservée pour les élèves des écoles primaires.



Le projet

Quand l'ATPE rejoint le service de prévention spécialisée et « s'invite » à la Loubière

Le service de prévention spécialisée effectue depuis des années un travail de rue sur le quartier de la Loubière. Aujourd'hui bien repéré par les jeunes mais également par les parents, l'équipe a observé que beaucoup de jeunes vont peu à l'école ou sont déscolarisés.

Au-delà de ce constat, il est ressorti des discussions entre les jeunes et les éducateurs de prévention que de nombreux jeunes souhaiteraient bénéficier, de nouveau, d'un accompagnement scolaire dans leur quartier.

Le service ATPE en collaboration avec le service de prévention spécialisée et l'Association Eclat de Lire, s'est donc mobilisé pour mener une action de soutien scolaire sur ce quartier de gens du voyage sédentarisés.

C'est un public qui ne fréquente pas l'ATPE car "trop loin" de leur lieu d'habitation, et isolé en terme de transports publics (pas de lignes de bus).

Avec l'équipe du service de Prévention Spécialisée, nous avons commencé à « aller vers » les habitants sur des temps de rue lors de plusieurs soirées. Ceci afin d'échanger avec les habitants accompagnés par l'équipe de Prévention Spécialisée qui est depuis des années repérées à la Loubière par les jeunes mais également par les parents.

Dans le travail de mise en place d'une future action, il était important de respecter ce temps de prise de contact avec cette population en confiance avec les membres de l'équipe d'éducateurs de la Prévention Spécialisée.

Sur la période d'Avril à Juillet, temps déterminé de l'action, le service A.T.P.E sera présent sur les 7 séances de soutien scolaire sur le quartier de la Loubière. La coordinatrice mais aussi quelques bénévoles ont investi cette action.

Les temps de soutien scolaire sont organisés en extérieur 2 jour par semaine de 16h30 à 19h. Sous un barnum, sont installés des tables et des chaises permettant aux enfants de bonnes conditions de mise au travail. Deux encadrants sont présents sur chaque séance.

Une quinzaine d'enfants et adolescents ont pu bénéficier de cette action.

Sur les 2 dernières séances aucun enfant n'est venu pour du soutien scolaire. La chaleur et la période estivale ont été des facteurs qui n'ont pas favorisé la présence des enfants et adolescents.

Le besoin de soutien scolaire sur le quartier de la Loubière reste prégnant. Actuellement, il n'est pas possible de pérenniser cette action car aucun local ne peut permettre l'accueil de groupe d'enfants et d'encadrants au sein de ce quartier.



Conclusion

Cette année scolaire a été une nouvelle fois compliquée. La crise sanitaire nous a amené à repenser notre organisation et notre accueil pour respecter les conditions sanitaires.

Néanmoins des projets ont aboutis et d'autres sont en cours de réalisation.

Nous avons maintenu notre dynamique avec le soutien de nos supérieurs et de nos bénévoles sans qui cela ne serait possible. Nous avons également apprécié le soutien des autres services de l'ADSEA 04 et les différents partenaires avec qui nous avons travaillé.

En perspective pour la rentrée prochaine, nous espérons que le nombre de jeunes puisse se stabiliser et que nous pourrions continuer à compter sur l'investissement de nos bénévoles.

En ce sens, nous souhaiterions identifier davantage les bénévoles potentiels, consolider les échanges, valoriser le bénévolat et notamment l'accompagnement à domicile mais aussi renforcer la coopération avec les salariés de l'ADSEA 04.

Notre réflexion va également se porter sur les liens avec les établissements scolaires. L'A .T.P.E devra fortifier les liens avec les partenaires de l'éducation Nationale.

Le travail sur la parentalité est également une réflexion que nous mènerons sur l'année à venir pour proposer aux parents des actions en lien avec cet objectif.

L'équipe ATPE

Le service Trait d'union

Espace rencontre

Visite en présence d'un tiers

La médiation familiale



L'ESPACE RENCONTRE

L'espace rencontre Trait d'Union est un lieu neutre qui regroupe deux types d'actions distinctes :

- **des droits de visites en lieu neutre, avec médiatisation possible**, appelés "point rencontre" (PR) et des passages de bras appelés "point passage" (PP). Ces rencontres peuvent être soit ordonnées par un Juge (aux affaires familiales -JAF-ou des enfants (JE). Articles 373-2-1, 371-4, 375-7 du code civil), soit convenues d'un commun accord entre les parties (parents, grands-parents, fratrie).
- **des visites en présence d'un tiers**, adressées à Trait d'Union uniquement par l'Aide Sociale à l'Enfance du 04 et ordonnées par un Juge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Elles se font avec la présence continue d'un ou deux professionnels (travailleur social, psychologue).
Décret n° 2017-1572 du 15 novembre 2017, Art. R. 223-29 : La visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents.

1. Les droits de visites en lieu neutre avec médiatisation possible

1.1 Bilan Qualitatif

Jours et horaires d'ouverture depuis le 1er mai 2021

Le service Trait d'Union dispose de deux antennes pour accueillir les usagers :

- Manosque, ouvert tous les mercredis de 12h à 17h45 et les 1ers et 3èmes week-ends comme suit : 10h15-17h45 les samedis, 10h15-17h45 les dimanches ;
 - Digne les Bains, ouvert les mercredis de 12h à 17h45 (exceptés les 5ème mercredis) et les 2ème et 4ème week-ends comme suit : 9h15 à 17h45 les samedis, 15h15-17h45 les dimanches.
 - L'ouverture de l'espace rencontre est maintenue durant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés. Le service ferme la semaine du 25 décembre au 1er janvier inclus
- ⇒ Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 193 (143 -26 jours de fermeture exceptionnelle dû au confinement entre le 16 mars et le 17 mai 2020- ;169 en 2019) . L'augmentation est due à une réorganisation du service : diminution des heures les mercredis et ouverture de deux dimanches sur Digne.

⇒ Nombre d'heures d'ouverture dans l'année (jour d'espace rencontre et entretiens) :
1 310 (1 018 en 2020; 1348 en 2019)

Les objectifs principaux

Les objectifs principaux des rencontres en lieu neutre sont les suivants :

- Permettre de créer, de renouer ou de maintenir le lien entre parents et enfants ne vivant plus sous le même toit, ou entre grands-parents et petits-enfants ;
- Permettre l'exercice du droit de visite au sein d'un lieu neutre pour des personnes privées provisoirement de ce droit à l'extérieur ;
- Permettre le passage des enfants d'un parent à l'autre pour les visites libres et/ou droits d'hébergement dans un lieu neutre et sécurisant (éventuellement sans que les deux parents ne se rencontrent).

Les passages de bras : ils concernent les situations où la relation entre les parents est trop conflictuelle pour qu'ils assurent eux-mêmes l'échange de leur(s) enfant(s). Le lieu neutre constitue alors un temps et un espace relais entre les parents. La présence des professionnels permet de faciliter l'échange ou permettre qu'il se fasse. Ces points passage sont souvent couplés à des entretiens de médiation familiale au sein du service.

Orientations

La majorité des mesures d'espace rencontre est prescrite par les Juges (JAF et JE), essentiellement de la juridiction de Digne-les-Bains, également à l'initiative de l'ASE. Après une amélioration et l'évolution des rencontres, la plupart de celles-ci se terminent suite à une nouvelle décision judiciaire. Une minorité des mesures sont dites "privées", elles émanent le plus souvent d'entente entre les parents pour avoir recours au lieu neutre, sans passer devant un Juge.

L'équipe pluridisciplinaire

Les rencontres sont assurées par deux intervenantes présentes dans les locaux. Elles accompagnent la relation, et la médiatisent si nécessaire. L'équipe pluridisciplinaire est composée exclusivement de femmes (cela n'est pas un choix de l'association) : médiatrices familiales et juristes (2), psychologues (2), éducatrices spécialisées, monitrice éducatrice (1) et assistante sociale (1). L'ensemble de l'équipe est sensibilisé à l'approche systémique, trois membres sont thérapeutes familiales systémiques, deux autres sont en cours de formation.

L'équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires et des bénévoles. En 2021 : 3 stagiaires et une bénévole.

Les professionnelles sont aujourd'hui remplacées lors de leurs congés : en 2021 :

- par l'embauche de la monitrice éducatrice;
- par 7 travailleurs sociaux et deux psychologues d'autres services de l'ADSEA;
- par une psychologue externe.

Mise en place des rencontres et entretiens

Pour chaque nouvelle situation, plusieurs appels téléphoniques sont passés, des courriers et mails sont envoyés. Chaque partie est reçue pour des entretiens préalables d'environ une heure. Ces entretiens visent à présenter le fonctionnement du service, recueillir les informations pertinentes à la mise en place des rencontres, remplir "la convention de rencontre ou passage". Ils se font idéalement sans la présence de l'enfant. Seules les situations orientées par l'ASE diffèrent quelque peu : la prise de contact et le remplissage de la convention se fait par le référent ASE, en lien avec la cheffe de service de Trait d'Union.

⇒ Nombre d'entretiens préalables réalisés en 2020 : 109 (93 en 2020; 92 en 2019).

Depuis 2019, une fois les points rencontre ou points de passage sont mis en place, le référent de la famille propose des "entretiens intermédiaires" avec le parent gardien au bout de 3 à 5 rencontres (selon le délai entre chaque). L'objectif de ces entretiens est de permettre au parent gardien de s'exprimer sur son vécu suite à la mise en place des visites et de créer une alliance avec lui. Le parent visiteur bénéficie régulièrement de ce temps d'écoute, souvent avant ou après les rencontres ou passages.

⇒ Nombre d'entretiens intermédiaires réalisés en 2021 : 77 (48 en 2020; 17 en 2019)

Réunions, supervision formation et auto-formation

Les réunions de l'espace rencontre ont lieu dorénavant tous les mardis après-midi. Elles sont dirigées par la cheffe de service. Lorsqu'elle est absente, elles sont animées par une psychologue. Cette réunion est scindée en : un temps pour l'activité de Digne, un pour celle de Manosque ainsi qu'un temps commun pour la présentation des nouvelles situations, pour aborder les difficultés et prendre des décisions nécessitant le regard de l'ensemble de l'équipe.

Lors de ces réunions, l'équipe reprend le "cahier de liaison", outil numérique, où sont consignées toutes les informations à traiter concernant l'ER.

Les intervenantes font ensuite un retour de l'ensemble des rencontres et passages de la semaine écoulée.

Cette partie de la réunion constitue un véritable travail d'analyse de la pratique, animée par une cheffe de service également psychologue et systémicienne. C'est un temps de réflexion et de débat qui permet d'adapter et réajuster la posture professionnelle.

A la suite de cette réunion, de nombreuses tâches sont à faire : retours ou entretiens téléphoniques, prise de RDV, courriers aux familles, élaboration de plannings etc.

⇒ Nombre de réunions espace rencontre en 2021 : 51.

Les réunions dites "d'équipe" ont lieu aujourd'hui une fois par mois (2 heures) . C'est durant ce temps que l'équipe aborde les sujets plus larges concernant le fonctionnement de l'équipe ainsi que celui de l'association (congrés, vie associative, etc.); elle permet aussi d'inviter des

partenaires (en 2021, l'équipe de l'Equipe de Soins Spécialisés Autour des Interactions Précoce (ESSAIP).

⇒ Nombre de réunions d'équipe en 2021 : 11.

Des supervisions d'équipe sont organisées une fois par mois, excepté en juillet et août, pour une durée de deux heures. Elles se déroulent le mardi matin, sur un rythme différé avec les réunions d'équipe. Elles ont été animées depuis 2020 par une psychothérapeute systémique. L'ensemble de l'équipe y assiste excepté la cheffe de service.

⇒ Nombre de séances de supervision en 2021 : 10 dont certaines en visio.

Le contexte de réorganisation du service n'a pas permis à l'équipe d'organiser **des autoformations** (retour et partage de formation) en 2021. L'équipe s'est concentrée par contre sur des **réunions d'harmonisation des pratiques** : 4. Et la mise en place plus régulière de réunions "**cadres de service**" réunissant les deux psychologues et la cheffe de service. Cinq en 2021. Celles-ci permettent :

- d'échanger sur le fonctionnement et la dynamique de l'équipe, vigilance particulière à "la bonne santé" de l'équipe ;
- de faire remonter à la cheffe de service les difficultés rencontrées dans l'équipe et les dysfonctionnements observés, recherche de solutions ensemble ;
- des échanges d'information et réflexions sur la vie institutionnelle de l'association ;
- la préparation et l'organisation des autres réunions ;
- la concertation à propos du projet de service et du rapport d'activités.
- la veille du bon déroulement de l'activité du service.

Une formation en interne sur l'aide sous contrainte (approche systémique) qui a commencé pour l'ensemble de l'équipe en novembre 2020, s'est terminée en 2021 (3x2 jours).

Les écrits

Pour chaque Point Rencontre et Point de Passage, une observation est systématiquement rédigée informatiquement, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de comptes-rendus demandés par les instances mandantes (Juges et ASE). Ces écrits sont centralisés sur le « drive » avec une adresse mail spécifiquement dédiée au service.

Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la cheffe de service.

Leur nombre en 2021 :

⇒ 67 synthèses JAF (44 en 2020 ; 36 en 2019) ;

⇒ 31 courriers retour d'informations pour le JAF (45 en 2020 ; 27 en 2019) ;

- ⇒ 34 courriers retour d'informations pour le JE (12 en 2020)
- ⇒ 44 synthèses pour l'ASE (35 en 2020 ; 18 en 2019) ;
- ⇒ 171 courriers expédiés aux familles (286 en 2020 ; 215 en 2019). De plus en plus de courriers sont envoyés par mail.

1.2 Bilan quantitatif

Les tableaux ci-dessous diffèrent des années précédentes. Ils correspondent aux diverses demandes statistiques et soulignent principalement l'écart entre les visites programmées et celles non réalisées.

Digne les Bains

	Cadre judiciaire (JAF, JE, ASE, CA)				Cadre privé				PR et PP programmés	PR et PP réalisés
	Nbre de rencontres (PR, PP) programmées	PR dans les locaux réalisés	PR avec sortie réalisés	PP réalisés	Nbre de rencontres (PR, PP) programmées	PR dans les locaux réalisés	PR avec sortie réalisés	PP réalisés		
Janvier	50	23	4	13	3	0	0	3	53	43
Février	63	24	4	14	2	0	0	1	65	43
Mars	59	27	4	12	0	0	0	0	59	43
Avril	57	26	4	7	0	0	0	0	57	37
Mai	59	35	7	5	0	0	0	0	59	47
Juin	62	36	5	4	1	1	0	0	63	46
Juillet	69	33	6	8	1	1	0	0	70	48
Août	71	36	1	10	1	1	0	0	72	48
Septembre	70	36	3	12	4	4	0	0	74	55
Octobre	68	34	3	11	3	2	1	0	71	51
Novembre	69	36	3	14	2	0	2	0	71	55
Décembre	46	21	3	6	1	0	1	0	47	31
Total	743	367	47	116	18	9	4	4	761	547

Légende :

JAF : Juge aux affaires familiales

JE : juge des enfants

ASEA : aide sociale à l'enfance

CA : cours d'appel d'Aix en Provence

	Judiciaires (réalisées)						Total
	Point Rencontre			Point Passage			
	ASE (04, ext)	JAF (04, ext, CA)	JE	ASE	JAF	JE	
Janvier	5	17	5	8	5	0	40
Février	11	11	6	6	8	0	42
Mars	13	14	4	8	4	0	43
Avril	14	12	4	3	4	0	37
Mai	16	19	7	0	5	0	47
Juin	16	19	6	0	4	0	45
Juillet	11	20	8	0	8	0	47
Août	10	25	2	0	10	0	47
Septembre	14	23	2	0	12	0	51
Octobre	12	24	1	1	10	0	48
Novembre	16	23	0	2	12	0	53
Décembre	13	11	0	0	4	0	28
Total	151	218	45	28	86	0	528

Manosque											
	Cadre judiciaire (JAF, JE, ASE, CA)				Cadre privé						
	Nbre de rencontres (PR, PP) programmés	PR dans les locaux réalisés	PR avec sortie réalisés	PP réalisés	Nbre de rencontres (PR, PP) programmés	PR dans les locaux réalisés	PR avec sortie réalisés	PP réalisés	PR et PP programmés	PR et PP réalisés	
Janvier	65	44	3	5	8	3	0	0	73	55	
Février	76	44	2	7	6	2	0	4	82	59	
Mars	91	55	4	18	7	2	1	3	98	83	
Avril	80	45	4	12	8	0	2	4	88	67	
Mai	72	46	6	7	7	1	2	4	79	66	
Juin	81	50	5	13	9	4	2	4	90	78	
Juillet	73	34	11	16	9	1	1	0	82	63	
Août	74	25	5	23	2	0	0	0	76	53	
Septembre	84	35	2	32	2	0	2	0	86	71	
Octobre	83	30	1	45	3	0	1	0	86	77	
Novembre	88	28	2	37	1	0	1	0	89	68	
Décembre	86	24	2	40	2	0	1	0	88	67	
Total	953	460	47	255	64	13	13	19	1 017	807	

	Judiciaires (réalisées)						Total			
	PR			PP						
	ASE (04, ext)	JAF (04, ext, CA)	JE	ASE	JAF	JE				
Janvier	8	39	0	0	3	2	52			
Février	9	37	0	0	7	0	53			
Mars	11	48	0	0	13	5	77			
Avril	7	40	2	0	8	4	61			
Mai	9	40	3	0	5	2	59			
Juin	9	42	4	0	12	1	68			
Juillet	6	36	3	2	14	0	61			
Août	3	25	2	6	17	0	53			
Septembre	2	31	4	8	24	0	69			
Octobre	4	24	3	8	37	0	76			
Novembre	2	23	2	4	31	0	62			
Décembre	4	21	1	8	30	2	66			
Total	74	406	24	36	201	16	757			

Totaux année 2021 et comparaison années 2020 et 2019					
PR JAF 04	PR JAF autre	PR ASE 04	PR ASE autre	PR JE, AEMO	PR Privés
624 501 en 2020 629 en 2019	33 en 2020 24 en 2019	225 132 en 2020 204 en 2019	7 en 2020 10 en 2019	69 35 en 2020 65 en 2019	33 en 2020 90 en 2019
PP JAF	PP JE, AEMO	PP CA	PP ASE	PP privés	TOTAL
287 149 en 2020 147 en 2019	16 0 en 2020	18 en 2020 92 en 2019	64 102 en 2020 84 en 2019	12 en 2020 0 en 2019	1 354 1 073 en 2020 1 474 en 2019

⇒ Au total en 2021, **1 354** PR et PP ont été effectués (1 073 en 2020 ; 1474 en 2019).

918 sont des PR (741 en 2020 ; 1022 en 2019), dont **225** de l'ASE 04 (132 en 2020; 204 en 2019).

367 sont des PP (355 en 2020 ; 452 en 2019), dont 102 de l'ASE (84 en 2019).

⇒ Nombre de nouvelles mesures en 2021 : 106 (83 en 2020 ; 84 en 2019);, dont :

96 mesures judiciaires (86 en 2020 ; 70 en 2019;) dont 22 mesures ASE (19 en 2019)

10 mesures non judiciaires (11 en 2020 ; 14 en 2019).

Parmi les nouvelles mesures, 21 (20 en 2020 ; 17 en 2019) n'ont pas abouti à un entretien préalable (Par exemple, si le parent bénéficiant du droit de visite ne se manifeste pas auprès du service).

⇒ Nombre d'enfants accueillis en 2021 : **174** (182 en 2020 ; 206 en 2019).

⇒ Nombre de mesures terminées en 2021 : **121** (90 en 2020 ; 83 en 2019).

Nous avons terminé l'année 2020 avec 7 familles en liste d'attente (4 JAF 04, 1 CA, 1 JE 13, 1 ASE 04). Dès février 2021, cette liste a été résorbée.

1.3 Bilan des enquêtes de satisfaction

Résultats du dépouillement de 51 questionnaires d'évaluation (58 en 2020 ; 67 en 2019)					
	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	59%	37%	2%	0	4%
Service facilement joignable	49%	43%	36%	2%	0
Qualité de l'accueil téléphonique	57%	59%	0	2%	2%
Délai du premier contact	45%	45%	4%	0	6%
Accueil et accompagnement des intervenants*	59%	31%	4%	4%	2%

Commentaires recueillis :

- une seule proposition le dimanche à 15h tous les 15 jours
- plus de moyens humains et matériels pour une ouverture continue à l'année, ouvrir plus souvent.

2. Nouveauté

Depuis fin décembre 2020, l'ADSEA a reçu l'arrêté départemental de création du service "accompagnement à la parentalité" à titre expérimental, regroupant les actions de Trait d'Union (espace rencontre, médiation familiale et visite en présence d'un tiers) pour une durée de 36 mois à compter du 1er janvier 2021.

Cette création a été l'occasion de réétudier le fonctionnement du service dans sa globalité au cours du premier trimestre 2021. Pour ce faire, la direction a sollicité l'appui d'un consultant extérieur. Ce travail a abouti dans un premier temps et à compter du 1er mai 2021 à :

- un changement des journées d'accueil des usagers (les mercredis matin à la place des lundis pour les VPT) afin d'éviter au maximum la déscolarisation des enfants;
- un ajustement des journées d'accueil de l'espace rencontre : plus d'ouverture les dimanches à Manosque (journée complète) et ouverture pour les visites (en plus des passages de bras) des deux dimanches à Digne;

- une répartition plus équitable des ETP des salariés;

L'équipe a été associée à ce travail.

La formation à l'approche systémique débutée en 2020 s'est terminée lors du premier trimestre 2021. Celle-ci a contribué à l'harmonisation des pratiques et à la dynamique d'équipe.

L'année 2021 est aussi l'année de parution du nouveau référentiel des espaces rencontre. Le service Trait d'Union était déjà bien en concordance avec les préconisations. Certains aménagements ont malgré tout été mis en place : entre autres sur la forme des comptes-rendus adressés aux mandants.

Le constat demeure à plusieurs niveaux qu'une réorganisation encore plus optimale serait liée à des locaux plus adéquats (plus d'espace, espace extérieur). Nous devrions en faire le constat lors du changement de locaux de Digne en 2022.

3- Conclusion

Malgré cette pandémie de COVID 19 toujours active en 2021, le service a réussi à éviter d'autres fermetures et à maintenir les visites parents/enfants. Ceci grâce au respect strict et contraignant du protocole sanitaire imposé aux familles et réalisé par les intervenantes : une seule famille par salle ; les parents gardiens n'entrant plus dans le service afin de limiter la circulation ; aération des locaux et désinfection après chaque visite. Pour rappel, une journée type à Trait d'Union accueille entre 15 et 20 familles.

Nous retrouvons donc un nombre de visites avoisinant celui de 2019 (avant la pandémie).

Nous attirons votre attention sur l'écart considérable entre le nombre de visites programmées et celui des réalisées :

- 1 354 réalisées
- 1 778 programmées

Soit 424 visites qui ont demandé le travail en amont habituel voire plus conséquent s'agissant souvent de familles opposées aux rencontres.

4- Projets pour 2022

Au-delà de la poursuite du maintien de la qualité d'accueil des familles, les projets pour 2021

- Actualiser les fiches de poste ;
- Actualiser le projet de service ;
- Poursuivre la réorganisation du fonctionnement du service suite à la création du service "accompagnement à la parentalité".

Les visites en présence d'un tiers

Le droit de visite en présence (VPT) d'un tiers dans le cadre de la protection de l'enfance est fixé par une décision judiciaire. Le service Trait d'Union accueille uniquement les situations dont les enfants ont été confiés à l'ASE du 04. Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées » selon les modalités d'organisation précisées par le décret en Conseil d'Etat n°2017-1572 du 15 novembre 2017.

D'après ce même décret, la visite en présence d'un tiers vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents (Art. R. 223-29.).

Depuis décembre 2015, le Conseil Départemental a confié, à titre expérimental, l'exercice de certaines VPT au service Trait d'Union. La raison principale de cette externalisation est d'offrir aux familles un accompagnement par un lieu neutre. De ce fait, il y a moins d'enjeu pour les parents puisque ce n'est pas le service auquel leur enfant est confié qui observe et évalue. Par ailleurs, cela permet d'apporter un autre éclairage sur la situation et le lien parent/enfant.

1. Bilan qualitatif

1.1 Objectifs principaux

L'organisation de visites en présence d'un tiers répond à différents objectifs déterminés par l'ordonnance et adaptés à la situation de chaque famille. Les objectifs de ces visites sont :

- Offrir à l'enfant un cadre de rencontre sécurisant avec ses parents ;
- Maintenir et soutenir la construction du lien parent/enfant ;
- Evaluer les capacités ou compétences des parents et de l'enfant ;

Ces objectifs visent autant la protection de l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement, que le soutien des parents dans leur fonction parentale et la mise en place d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et ses parents.

1.2 Organisation des VPT

Deux intervenantes sont présentes durant ces visites. Le binôme est composé d'un travailleur social et d'un psychologue. Cette action couvre l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence. Les familles sont accueillies sur les deux antennes du service, Digne les Bains et Manosque, chaque mercredi (y compris les jours fériés). Depuis le 1er mai 2021, l'organisation des VPT à Trait d'Union a été la suivante :

- à Manosque : les mercredis de 9h à 13h45 ;

- à Digne les Bains : les mercredis de 9h à 13h45.

Pour effectuer les remplacements, le service a fait appel aux professionnels du service ainsi qu'à d'autres salariés de l'ADSEA ou des professionnels externes.

La technicité des tiers est un atout pour la pratique des VPT. Il s'agit de professionnels de la relation, du lien parent/enfant et de la protection de l'enfance. Le binôme psychologue/travailleur social permet d'avoir un regard à la fois social, éducatif et psychologique. L'ensemble étant supervisé par un chef de service psychologue de formation et systémicien.

Les locaux (les mêmes que ceux de l'espace rencontre) dans lesquels les familles sont reçues sont adaptés à l'accueil d'enfant. Ils offrent le matériel et l'espace nécessaire pour assurer de bonnes conditions de rencontre, dans un espace sécurisé. Ils permettent également la prise de repas sur place, quel que soit l'âge de l'enfant.

1.3 Réunion

Une réunion de deux heures, spécifique aux visites en présence d'un tiers, a lieu chaque semaine. Au-delà de la prise de connaissance des nouvelles situations, de la planification des VPT, s'y déroulent également :

- le compte rendu et l'analyse du déroulement des visites ;
- l'évaluation des relations parents/enfants ;
- l'analyse des comptes rendus.

1.4 Les écrits

Pour chaque VPT, une observation écrite est rédigée systématiquement et informatiquement, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de comptes rendus demandés par l'ASE et le JE. Ces écrits sont centralisés sur le drive avec une adresse mail spécifiquement dédiée au service. Un tableau avec des items a été créé pour faciliter les comptes rendus et répondre aux observations nécessaires à l'évaluation.

Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par le chef de service.

Leur nombre en 2021 :

44 synthèses ASE avec copie systématique au JE (27 en 2020 ; 22 en 2019).

2 Bilan quantitatif

Chiffres de 2021			
	Digne	Manosque	Total
Nombre total de familles (dont les visites ont été effectives)	27 14 en 2020	33 14 en 2020	50 27 en 2020
Nombre de situations terminées en 2020 (dont les visites ont été mises en place)	14 7 en 2020	20 6 en 2020	34 12 en 2020
Nombre d'enfants reçus	39 18 en 2020	35 16 en 2020	74 33 en 2020
Nombre de visites	Progr/ réalisées	Progr/ réalisées	Total réalisées
	154/ 106 (96 en 2020 ; 72 en 2019)	181/ 146 (97 en 2020 ; 117 en 2019)	252 (193 en 2020 ;189 en 2019)
Nbre de familles en attente (moyenne)	2	4	

⇒ Au total, 252 VPT (193 en 2020 ; 189 en 2019) ont eu lieu en 2021 :

- 106 à Digne les Bains (96 en 2020 ; 72 en 2019) ;
- 146 à Manosque (97 en 2020 ; 117 en 2019).

⇒ Nombre total de journées en 2021 : 102 (86 en 2020 ; 102 en 2019).

⇒ Nombre total de situations traitées en 2021 : 44 (23 à Digne et 21 à Manosque). 37 en 2020 (19 à Digne, 17 à Manosque, 1 sur les 2 sites) situations ont été traitées sur les deux sites (32 en 2019).

Motifs des arrêts des VPT terminées en 2021 : 36							
	Evolution vers ER	TISF	Suspendu par TU	Suspendu par l'ASE	Pas mis en place	Absence du parent visiteur	Autre (parent incarcéré, motif inconnu)
Nbre de situations	8	1	0	4	9	3	11

TISF : technicien de l'intervention sociale et familiale

Entretiens et écrits effectués dans le cadre des VPT		
Entretiens préalables et entretiens de bilan/lecture de synthèses en 2021 (pour rappel : 2 EP avant la première visite)	Programmés Digne - Manosque	Réalisés Digne - Manosque
	57 - 73	41 - 54
Total	130	95 (58 en 2020 ; 42 en 2019)
Écrits (synthèses d'évaluation, Compte rendu événementiel)	39 24 en 2020 ; 22 en 2019)	

3. Conclusion

Comme signalé dans le paragraphe concernant l'espace de rencontre, depuis la création du service "accompagnement à la parentalité" prenant effet à compter du 1er janvier 2021 et, le travail de recherche sur l'amélioration du fonctionnement du service, la modification majeure à propos des VPT a été :

- depuis le 1er mai : un changement des journées d'accueil des usagers (les mercredis matin à la place des lundis) afin d'éviter au maximum la déscolarisation des enfants ;

Ceci semble expliquer l'augmentation considérable de l'activité des visites en présence d'un tiers en 2021.

La liste d'attente est moins importante et se résorbe plus rapidement.

Les pratiques continuent à s'affiner et se perfectionner.

L'équipe se questionne sans cesse sur l'évolution de leurs pratiques et s'enquiert de nouvelles propositions de travail.

4. Projets pour 2022

Le principal projet pour 2022 est lié au déménagement des locaux de Digne avec pour conséquences :

- un local plus spacieux avec un extérieur ;
- plus de temps entre les VPT pour accompagner les familles avant et après les visites ;
- réflexion quant à l'évolution possible des pratiques des intervenantes :
 - utilisation de l'espace extérieur pour la réalisation des VPT ;
 - concomitance des VPT et les visites de l'espace rencontre ;

LA MÉDIATION FAMILIALE

« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».

Définition du Conseil National Consultatif de la médiation familiale (2002).

Le médiateur familial peut intervenir à tout moment (avant, pendant ou après la séparation) et même pendant une procédure judiciaire. La médiation familiale peut avoir lieu aussi bien dans le cadre d'une démarche privée que judiciaire.

Les situations suivantes peuvent relever de la médiation familiale :

- Situations de séparation et de divorce
- Situations de séparation et/ou de divorce afin de soutenir un exercice partagé des responsabilités parentales permettant aux parents de favoriser le développement et les besoins de l'enfant ;
- Conflits liés aux recompositions dans la famille ;
- Conflits familiaux intergénérationnels entre : parents et jeunes adultes ; parents et adolescents ; grands-parents et parents permettant le maintien des liens entre grands-parents et petits enfants.

1- Bilan Quantitatif

Nombre total de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale : 8 (4 en 2020 ; 8 en 2019)

Nombre total de personnes bénéficiaires de réunions d'information individuelles et/ou collectives de promotion de la médiation familiale : 51 (45 en 2020 ; 55 en 2019)

Nombre de médiations familiales : **41** mesures de médiations terminées (41 en 2020 ; 54 en 2019), dont :

- 19 judiciaires (13 en 2020 ; 11 en 2019)
- 22 spontanées (28 en 2020 ; 43 en 2019)

48 mesures au total (53 en 2020 ; 66 en 2019), dont 07 en cours au 31/12/2020 (12 en 2020 ; 12 en 2019).

Nombre de séances :

- 164 entretiens d'information préalables (152 en 2020 ; 175 en 2019), dont 64 médiations sans suite (55 en 2020 ; 56 en 2019).
- 73 séances de médiation (78 en 2020 ; 100 en 2019),

Soit 237 entretiens au total (230 en 2020 ; 275 en 2019).

Nombre total de bénéficiaires d'entretiens d'information préalables : 206 (162 en 2020 ; 285 en 2019)

Durée des médiations familiales :

17 mesures sur un total de 41 ont été réalisées en maximum 3 mois (41%), (63% en 2020 ; 65 % en 2019)

16 mesures sur un total de 41 ont duré entre 3 et 6 mois (39%), (32% en 2020 ; 29 % en 2019)

8 mesures sur un total de 41 ont duré 6 mois ou plus (20%) (pourcentage insignifiant les années précédentes)

Personnel

Le service de médiation familiale comprend deux médiatrices familiales, soit 1,3 ETP et une secrétaire écoutante.

Cette dernière consacre 39% d'un ETP pour le service : accueil téléphonique dont les premières prises de contact (50% de ces appels durent 20 minutes), prises de rendez-vous, rédaction et actualisation de fiches et registres, mise à jour statistiques, information-orientation, rédaction-envoi des courriers, tenue de l'agenda général et du cahier de liaison, création d'un dossier par famille, classement et suivi, archivages, facturation des aides juridictionnelles 11 (4 en 2020).

Aujourd'hui, la majorité des courriers envoyés aux familles comme aux magistrats sont envoyés par mail.

La secrétaire a participé avec l'ensemble de l'équipe à 10 supervisions et 11 réunions d'équipe.

La secrétaire écoutante a traité également les demandes de médiation (tél. et courriels) qui n'ont pas donné lieu au processus de médiation, 39 au total (46 en 2020 ; 31 en 2020) ; ces demandes ne sont pas comptabilisées dans les statistiques. De la même façon, certains rendez-vous sont posés et non honorés sans en être averti.

2- Bilan Qualitatif

Typologie des situations

76% des situations reçues ont concerné des conflits liés à un divorce ou une séparation (pendant ou après), (85 % en 2020 ; 72 % en 2019).

12% concernent le maintien des relations intra familiales. (2% en 2020 ; 12% en 2019)

0% concernent la recomposition familiale. (5% en 2020 ; 9% en 2019)

10% des situations reçues ont concerné des conflits intergénérationnels : grands-parents/parents ou parents/ jeunes adultes. (5% en 2020 ; 8% en 2019)

Issues

54% (39% en 2020 ; 55% en 2019) des situations ont abouti à des accords

- Écrits : 5% (7% en 2020 ; 20% en 2019)
- Oraux : 49% (32% en 2020 ; 35% en 2019)

Les 37% restantes ont été interrompues sans aboutir, soit par les parties, soit par la médiatrice familiale. (60% en 2020 ; 44% en 2019).

- Parmi ces 37%, 40% des situations ont abouti à des avancées significatives dans l'apaisement du conflit, (12% en 2020 ; 15% en 2019).

3- Bilan des enquêtes satisfaction 2021

Résultats du dépouillement des 13 questionnaires d'évaluation récoltés :

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Somme colonnes 1 et 2	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	5=38,5%	4=30,77%	9=69,27%	1=7,69%		2=15,38%
Service facilement joignable	2=15,38%	9=69,23%	11=84,61%			2=15,38%
Qualité de l'accueil téléphonique	4=30,77%	7=53,85%	11=84,62%			2=15,38%
Qualité des professionnels	7=53,85%	5=38,5%	12=92,35%			1=7,69%
Capacité d'écoute	8=61,54%	4=30,77%	12=92,31%			1=7,69%
Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflit, etc.)	6=46,15%	6=46,15%	12=92,30%			1=7,69%
Avons-nous répondu à vos attentes ?	5=38,5%	5=38,5%	10=77%			1=7,69%

Vos suggestions pour améliorer le service : Pour 2021, aucune.

Rappel

Les médiatrices familiales s'astreignent à inviter les personnes à remplir ce document sur place une fois le processus terminé, à l'issue du dernier entretien. Mais plusieurs situations s'interrompent hors de la présence des médiatrices : par téléphone ou courrier électronique. Il arrive également qu'après plusieurs reports de rendez-vous, personne ne donne plus de nouvelles.

Formations, Supervisions et analyses de la pratique

Les médiatrices poursuivent leur participation aux :

1/ Rencontres du Réseau Sud Est des Médiateurs Familiaux au rythme d'une journée par trimestre pour s'informer de l'actualité de l'activité de l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF), pour échanger sur la mise en œuvre des réformes, ou nouveaux référentiels et sur des questionnements ou difficultés rencontrés dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Ces rencontres offrent aussi l'opportunité de concevoir et de mettre en œuvre collectivement des journées d'étude et ou formation 2 jours de formation en 2021.

2/ Séances d'analyse de la pratique à raison de 4 jours par an en mutualisant la prestation avec La CAFC La Récampado d'Aix-en-Provence.

3/ Des modules de formation continue :

Formation à la médiation familiale « adolescents/parents » en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation. (2 jours en 2020 et 2 jours en 2021).

Une formation en interne sur l'aide sous contrainte (approche systémique) qui a commencé pour l'ensemble de l'équipe en novembre 2020, s'est terminée en 2021 (3x2 jours).

5. Promotion de la médiation familiale

Informations collectives

- Présentation de la médiation familiale entre adultes ainsi que médiation familiale parents/adolescents auprès des psychologues du SEMO de Manosque
- Présentation de la médiation familiale parents/adolescents auprès de la juge aux affaires familiales de Digne les Bains.

Les conditions sanitaires en 2021 ont empêché les réunions collectives en grand groupe.

Participation au REAAP

Une médiatrice familiale est référente de proximité sur le secteur de Manosque pour le REAAP 04: Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

Ce référent de proximité est un relais local du REAAP pour les parents et les structures qui ont des projets d'action à destination des parents ; il participe de droit au comité de pilotage où il représente les acteurs du terrain et informe des réalités locales (2 par an).

Il co-organise des réunions de groupe local pour présenter l'appel à projet du REAAP et préparer les actions communes. Il participe également au comité d'animation départemental (2 par an) ayant pour but de faire émerger des projets collectifs entre parents, structures et institutions.

Présence à une conférence gesticulée dans un collège de Manosque "Parents dans la mêlée".

Pour 2021, il a participé à :

- 4 réunions notamment autour de la préparation de l'action « Tous en Jeux » sur Manosque ; Participation à la journée « Tous en Jeux » du 2 octobre.
- Une réunion du secteur de Manosque et une réunion partenariale avec la mairie de Manosque.
- Formations sur les outils collaboratifs numériques.

6. Partenariats

Nos partenaires en 2021 ont été les juges aux affaires familiales, les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocation Familiale, le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles (CIDFF), le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), l'association « La Marguerite », les professionnels du soin, le centre médico-social, les avocats et travailleurs sociaux qui nous adressent des situations familiales conflictuelles dans le cadre de la prévention des risques de rupture des liens familiaux.

7. Conclusion

Nous constatons pour cette année 2021 :

- une légère diminution du nombre de mesures de médiation familiale mais le quasi même nombre d'entretiens qu'en 2020.
- un changement dans la typologie des familles:
 - 2% concernent le maintien des relations intra familiales. (2% en 2020)
 - 10% concernent des conflits intergénérationnels : grands-parents/parents ou parents/ jeunes adultes. (5% en 2020)

8. Projets 2022

Poursuivre la formation continue des médiatrices familiales.

Continuer à élargir notre champ d'application en proposant des médiations familiales :

- « adolescents/parents » en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation;
- Développer la médiation familiale « internationale ou à distance » avec un équipement de visioconférence ;
- Liées à la « perte d'autonomie » préconisée par la FENAMEF et exigée par la CNAF dans Le Référentiel National 2018 ;

L'équipe de Trait d'Union

ACRONYMES

CAMSP Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

CASA Centre d'Accueil et de Soins pour Adolescents

CDAD Les conseils départementaux de l'accès au droit

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles

CMPEA Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents

CMPI Centre Médico-Psychologique Infantile

CNAF Caisse nationale des Allocations familiales

FENAMEF La Fédération nationale de la médiation familiale

GIAPATS e Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et Médico-social.

REAAP Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

CLSPD Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

GPDS groupe de prévention du décrochage scolaire

CESC Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

MLDS mission de lutte contre le décrochage scolaire

CPE Conseiller Principal d'Éducation

CODES Comité Départemental d'Éducation pour la Santé

PSAD plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

CVL conseil délégué de la Vie Citoyenne

MDA maison des adolescents

CISPD Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance

SIAO service intégré d'accueil et d'orientation

MDPH maison départemental des personnes handicapées



Association Départementale de
Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte



ADSEA 04

Siège

Immeuble le Félibrige

18 avenue Demontzey

04000 Digne-les-Bains



04 92 36 71 71



04 92 36 71 70



siege@adsea04.fr



www.adsea04.fr

L'ADSEA 04 a été qualifiée d'organisme général depuis le 19 janvier 2021.
L'association est autorisée à ce titre à délivrer des reçus fiscaux attestant du versement
de dons ouvrant droit à la réduction d'impôts prévue aux articles 200-1 (pour les particuliers)
et 283 bis (pour les entreprises) du Code Général des Impôts (CGI).

